

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 28 mars 2019

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

25 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

7 Absents avec procuration : CERBONI Rosalba, GUIRAMAND Patrick, LADJAL Mériem, SAADAOUI Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima.

1 absent excusé sans pouvoir : REBBADJ Saler.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

-*-*-*-*-*-*-*

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Madame Evelyne SANTORU**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2019

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler ?

Mme PEPE.- Page 23, quand Monsieur Sirat parle, la phrase est mal formulée, il manque quelque chose.

Mme le Maire.- C'est ce qu'a dit Monsieur Sirat.

Mme PEPE.- « ... rétablir un petit ordre... » ?

Mme le Maire.- « ... rétablir un petit peu l'ordre... ».

Je vous avertis à l'avance, j'ai remarqué quelques petites coquilles sur la notice explicative, on va faire grâce

aux services, je crois qu'il y en a une petite dizaine, on l'a faite un peu rapidement cette fois-ci. Je suis certaine que les services les corrigeront, on va être indulgents.

Mis à part le mot « peu » dans le propos de Monsieur Sirat, y a-t-il d'autres remarques sur le fond ou la forme du compte-rendu ? Non.

Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex, Monsieur Giannantoni, le Groupe de Monsieur Didero.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2019 est adopté par la majorité, le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Pinet - Abstention de Monsieur Bernex, Monsieur Ginnantoni, le Groupe de Monsieur Didero

1/ ELECTION DU REPRESENTANT DE L'OPPOSITION AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

Rapporteur : Madame le Maire

L'examen de la demande de membres de l'opposition visant au remplacement de leur représentant, Monsieur DIDERO, au sein de la Commission Municipale des Finances, constitue notre premier point à l'ordre du jour.

Je rappelle que l'examen de cette demande a été reporté une première fois en raison de l'absence de Monsieur BERNEIX, requérant. Puis au Conseil Municipal suivant cette question a été de nouveau reportée en raison de l'absence, cette fois-ci, de Monsieur DIDERO.

Comme cela est indiqué dans les comptes rendus des séances des différents Conseils Municipaux qui vous ont été transmis, et approuvés à chaque séance, je n'ai pas souhaité que cette question soit abordée en l'absence de l'un ou l'autre des protagonistes, considérant que la transparence et la sincérité

doivent présider à nos débats et décisions -d'ailleurs je n'ai pas été la seule à avoir ce sentiment-, ce qui n'est pas incompatible avec la courtoisie la plus élémentaire et le respect mutuel auxquels les principes de la République nous appellent.

Lors de notre dernier Conseil Municipal du 5 mars 2019, dont vous avez pris connaissance du compte rendu joint et que vous avez voté il y a quelques secondes, celui-ci étant joint à la convocation de notre séance de ce soir, j'ai indiqué : (Je me relis) :

« ... Nous devions tous être réunis et parler de la question de la représentation des élus de l'opposition au sein de la Commission des Finances. En commun accord nous avons statué sur le fait que le compte rendu de ce Conseil Municipal - celui du 5 mars 2019- devait tenir compte de ce que je suis en train d'énoncer afin que Monsieur DIDERO prenne connaissance que nous ne souhaitons pas prendre de décision dans son dos et sans lui permettre de s'exprimer. Donc je propose, et les élus de l'opposition en sont d'accord, que nous tranchions définitivement cette question de la représentation de l'opposition dans la Commission des Finances au Conseil Municipal du 28 mars, cette fois-ci en présence ou en l'absence de qui que ce soit, parce que cela sous-entendrait que je me dérobe à mes responsabilités, et ce n'est pas le cas, c'est une question d'élégance que nous avons tous communément admis, et que nous soyons tous ensemble pour discuter et débattre face à face des questions qui se posent à notre Conseil Municipal ».
Fin de citation.

Ce rappel étant fait, je vous donne lecture de l'article L2121-22, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013-art. 29, relatif aux Commissions Municipales :

« Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale »

Le Conseil d'Etat, dans son arrêté du 26 septembre 2012, 3eme et 8eme sections réunies, N° 345568, publié au Recueil LEBON, précise notamment, je cite : *« ... dans les communes de plus de 3500 habitants l'expression du pluralisme des élus au sein de l'Assemblée Communale est garantie, pour les Commissions d'Appel d'Offres, par l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des cinq membres appelés à y siéger aux côtés du maire ou de son représentant, et pour les autres commissions municipales par la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil Municipal telles qu'elles existent à la date de formation de chacune des Commissions...».*

Les commissions ayant été formées à la suite du 1^{er} Conseil Municipal instauré.

II ne s'agit donc pas ce soir de modifier en quoi que ce soit le nombre de représentants de l'opposition municipale au sein de la commission des Finances, conformément au poids relatif de l'opposition tel qu'il a été constaté lors du dernier scrutin municipal, et qui a conduit à la nomination d'un de ses représentants dans cette commission, mais bien de pourvoir au remplacement du représentant au sein de cette commission, faisant droit ainsi à la demande des membres de l'opposition.

Permettez-moi maintenant, une fois le cadre de loi rappelé, de passer la parole à Monsieur BERNEIX afin qu'il renouvelle officiellement, une fois encore, la demande formulée par les membres de l'opposition, et qu'il en précise les motifs, s'il vous plait.

La parole est à Monsieur Bernex.

M. BERNEIX.- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, merci, Je crois que ce soir c'est un moment assez important. Nous sommes deux ici à avoir un litige avec Monsieur Didero.

Monsieur Didero, comme je le disais le 27 novembre, fait honte à notre représentation parce que Monsieur Didero doit de l'argent à des Port-de-Boucains dont Jean-Christophe et moi-même faisons partie. Il n'essaie même pas de se rendre compte ni d'essayer de faire un effort pour le rembourser, peu importe, cela ne l'intéresse pas. Donc ce n'est plus possible qu'on ait un personnage ce de type-là qui représente la commission des finances et qui n'arrive même pas à gérer son argent à lui.

Voilà les raisons pour lesquelles il est important de statuer pour changer ce personnage.

Mme le Maire.- Très bien, nous avons entendu vos motifs et votre demande.

Y a-t-il d'autres expressions à formuler de la part de l'opposition ? Non.

Monsieur Didero, souhaitez-vous prendre la parole ?

La parole est à Monsieur Didero.

M. DIDERO.- Merci, madame le Maire.

Déjà, merci d'avoir fait respecter le principe de base de la démocratie en faisant en sorte qu'on puisse discuter au sein de cette assemblée, et que chacun expose les motifs qui le poussent à prendre telle ou telle décision, ou tel ou tel point de vue.

Sur les propos de Monsieur Bernex, on est à un an d'une échéance électorale, certaines personnes se sont déclarées, d'autres pas encore ou sont en train de le faire, et d'autres pas du tout. Mon rôle aujourd'hui est de représenter les Port-de-Boucains parce que, qu'on le veuille ou non, que Monsieur Bernex le veuille ou non, la liste que j'ai conduite en 2014 a fait 48.56 % des voix, et à ce titre, qu'on le veuille ou non, nous avons et j'ai, en tant que tête de liste à l'époque, une légitimité, peu importe de ne pas avoir la légitimité de Monsieur Bernex ou d'autres membres de l'opposition, mais tout simplement la légitimité du suffrage universel direct puisqu'il y a eu une élection.

Je ne vais pas non plus tomber dans les travers à sortir de mes gonds ou autre, premièrement ce n'est pas ma nature. Deuxièmement, je vais juste faire un petit rappel qui est que mon adversaire politique et mes adversaires politiques sont ceux qui appartiennent quelque part à mon opposition à moi au sens de votre majorité à vous, je dis bien « adversaires » et pas ennemis ou quoi que ce soit, adversaires politiques. Je rappellerai néanmoins à Monsieur Bernex qui fait de la politique depuis longtemps, puisqu'il est engagé depuis très longtemps même s'il n'a jamais été sur une quelque liste que ce soit, ni quelque parti que ce soit, que dans la vie il ne faut pas se tromper d'adversaire, et je ne tomberai pas dans le travers de

faire le jeu de votre majorité, quel que soit l'état actuel de l'opposition, le fait qu'elle soit scindée ou pas.

Madame le Maire, vous avez cité des textes qui sont réglementaires, il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Je vais simplement vous évoquer trois éléments à l'appui aussi de textes réglementaires, ensuite je vous demanderai quelque chose par rapport à ce premier point qui est à l'ordre du jour.

Sur la question de la représentativité, elle est appréciée, c'est la loi qui le dit et ça a été tranché par des cours administratives ou administratives d'appel, et le Conseil d'Etat ; la notion de représentativité s'apprécie au lendemain, si j'ose dire, de l'élection municipale...

Mme le Maire.- Je viens de le dire.

M. DIDERO.- Et donc de l'instauration des commissions municipales. C'est le premier élément.

Monsieur Bernex, puisqu'il est le requérant principal si j'ai bien compris votre propos préliminaire, fait état d'une représentativité, il représenterait quelque chose, quelqu'un, ou un groupe ; à l'heure actuelle si nous prenons le Port d'Attache... parce que j'essaie de poser la question de représentativité, la représentativité de Monsieur Bernex est quasiment réduite à néant dans la mesure où il n'est même pas un groupe puisque, sauf si j'ai manqué un épisode lors des Conseils Municipaux précédents, il siège en non-inscrit et à ce titre il n'a pas de Groupe, donc sa représentativité est extrêmement limitée.

Concernant la légitimité de sa demande, on peut avoir des désaccords, qu'ils soient superficiels ou très profonds, mais j'ai envie de dire que les différends ou le différend qui m'opposent à Monsieur Bernex et à Monsieur Giannantoni, je ne suis pas certain que ce différend regarde le Conseil Municipal puisqu'aujourd'hui nous sommes là pour s'intéresser à l'intérêt général et à l'avenir des Port-de-Boucaines et des Port-de-

Boucains. Donc à mon sens, les états d'âme de Monsieur Bernex n'ont rien à faire au sein du Conseil Municipal. C'est le deuxième élément.

Troisièmement, j'ai envie de dire, et après je citerai deux textes et j'arrêterai là sur ce premier point... j'ai envie de dire que concernant Madame Pèpe nous avons scindé nos Groupes à l'époque d'un commun accord jusqu'au lendemain de 2014, c'est-à-dire il y a à peu près cinq ans, et concernant Monsieur Bernex il a quitté mon Groupe il y a à peu près deux ans ; là curieusement il ressurgit une demande alors que le conflit est ancien pour le coup, une demande à pas tout à fait douze mois des prochaines élections municipales. Donc au-delà d'une demande légitime, j'y vois notamment une tentative de déstabilisation si on veut. Moi honnêtement, que je conserve ou que je perde la commission des finances cela ne m'empêchera pas d'être ce week-end au forum des entrepreneurs de notre secteur auprès des associations et à continuer mon travail de terrain. Je compte rassurer les membres de cette assemblée.

M. DIDERO.- On rira dans pas longtemps, au fur et à mesure qu'on avance de certaines échéances.

J'ai récupéré une question écrite d'un sénateur de l'époque qui s'appelle Jean-Louis MASSON, qui était sénateur parlementaire, qui pose une question écrite au ministre de la sécurité intérieure et des libertés locales ; la question est la suivante, elle est relative au niveau des communes de plus de 3 500 habitants sur la répartition des élus municipaux dans les commissions qui doit refléter la représentation proportionnelle des groupes d'élus. Lorsqu'en cours de mandat des nouveaux groupes d'élus sont créés... au demeurant, sur les 36 000 communes de France ce n'est pas la première fois qu'une telle demande est faite lors d'un Conseil Municipal, là il s'agit de Port-de-Bouc, et en l'espèce il s'agit de la remise en cause de ma présence à la commission des finances... Lorsque suite à des ralliements la

composition des groupes est modifiée ce sénateur souhaitait savoir si l'un ou l'autre des groupes en cause peut obtenir de plein droit la modification corrélative de la composition des commissions. On est parfaitement dans ce cadre-là, me semble-t-il.

Réponse du ministère de l'intérieur, ce n'est pas la mienne, ce n'est pas une interprétation extensible mais c'est une interprétation j'ai envie de dire stricte. « *Le Conseil Municipal peut, en vertu des dispositions de l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil...*

Mme le Maire.- Vous répétez ce que je viens de dire, mais allez-y.

M. DIDERO.- « ... sous réserve de respecter dans les communes de plus de 3 500 habitants le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste... », Pas de souci.

« *La modification de la composition des commissions d'un Conseil Municipal en raison des évolutions de la position politique des élus en cours de mandat n'a pas fait l'objet de dispositions législatives particulières, néanmoins elle a donné lieu à une jurisprudence appliquée par le magistrat administratif* ».

« *Par jugement du 3 février 2000, le Tribunal Administratif de Nice a considéré pour les commissions municipales ayant un caractère permanent -dont la commission des finances fait partie- que la représentativité doit s'apprécier au regard du résultat du scrutin des élections municipales -donc de mars 2014- et donc des listes soumises au suffrage des électeurs -donc en l'espèce la mienne face à la vôtre au second tour des élections municipales- lesquelles demeurent intangibles pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal. Par*

suite, en décidant de procéder au renouvellement de la composition des commissions municipales pour tenir compte des décisions individuelles et ponctuelles de certains conseillers municipaux de rejoindre en cours de mandat une liste majoritaire ou de l'opposition et en modifiant de ce fait la représentation proportionnelle des commissions municipales mises en place à l'issue de son élection, le Conseil Municipal a méconnu, selon le juge, les dispositions rappelées de l'article L2121-22. Ce jugement a été confirmé par la Cour Administrative d'Appel de Marseille par décision du 31 décembre 2003, elle a relevé qu'aucune disposition..., etc. ».

La jurisprudence précise que le mandat des membres des commissions est lié à celui des membres du Conseil Municipal. Les changements politiques susceptibles d'intervenir en cours de mandature ne sont pas de nature à remettre en cause la composition des commissions, il a été jugé que la représentation proportionnelle doit être appréciée uniquement à la date à laquelle la commission est formée ».

Mme le Maire.- La représentation proportionnelle.

M. DIDERO.- Ce que je veux vous dire, vous l'avez bien compris ce sera mon crédo et mon cheval de bataille, quelle que soit l'évolution qu'il y a au sein du Conseil Municipal on peut virer quelqu'un d'une commission soit parce que la personne est démissionnaire, soit parce qu'elle est décédée ; je suis encore en vie et je ne suis pas démissionnaire, donc mon positionnement qui vaut ce qu'il vaut, est de dire que même s'il y a des velléités ou des désirs de, peu importe, on est encore en démocratie en France, il est de dire que si vous mettez au vote le fait de tenter de retirer ma présence à la commission des finances qui est une commission permanente...

Mme le Maire.- C'est une menace ? Allez-y, continuez.

M. DIDERO.- Je vous explique mon point de vue. « Si vous tentez de », il n'y a aucune menace dans mes propos. Si

vous partez de ce principe je vous rétorque que vous allez méconnaître la jurisprudence en vigueur et donc vous procéderiez ainsi quelque part à un abus de pouvoir, c'est mon point de vue. Ce que je vous demande, même si vous riez, même si vous ne le ferez pas, mais au moins c'est sur un procès-verbal, c'est déjà une bonne chose pour moi, c'est tout simplement de retirer la question à l'ordre du jour puisqu'elle n'est à mon sens pas réglementaire du tout ; si vous le faites vous procédez à une élection... je ne suis ni candidat ni quoi que ce soit puisque je reste dans ma position de dire que je suis dans la commission des finances et que je compte y rester. Si vous ne levez pas le point à l'ordre du jour, c'est votre choix, c'est vous qui présidez la séance du Conseil, j'en conviens, à ce titre je considérerai qu'il y a un abus de pouvoir au vu de la réglementation. A ce titre, puisque je considérerai qu'il y a un abus de pouvoir, je procéderai à la saisine de l'autorité compétente pour faire en sorte de revenir sur un cadre juridique parce que la politique, Ok, à la veille d'une élection municipale, Ok, mais pour le coup il y a des textes réglementaires.

Merci de m'avoir écouté.

Mme le Maire.- Je vous en prie, c'est normal.

Monsieur Bernex, vous avez demandé à nouveau la parole ?

M. BERNEIX.- Je suis étonné qu'il aille sur cet axe-là, je croyais plutôt qu'il allait faire un mea-culpa sur ce qu'il a fait et sur les sommes d'argent qu'il doit à des Port-de-Boucains. Malheureusement, on en est là à essayer de préserver une place.

Le souci ce n'est même pas cela, si cela m'arrivait à moi j'aurais honte d'être ici, parce qu'en devant de l'argent à des gens comment peut-on continuer à parader comme cela, ça me semble incroyable !

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. PINET.- Je pensais ne pas intervenir mais ça me démange trop. Je préférerais être clair sur quelle est ma pensée vis-à-vis de la majorité et de l'opposition.

En en ce qui concerne la légalité de la démarche, j'avoue que j'ai un doute, pour moi le personnel élu à une commission de ce type ne peut être remplacé qu'à sa demande, que s'il démissionne pour des raisons de santé. C'est la première remarque.

La deuxième, les raisons évoquées par Monsieur Bernex me gênent un peu, et pour moi elles dépassent le cadre du Conseil Municipal. Je n'ai pas envie de traiter cela en interne au Conseil Municipal mais plutôt à l'extérieur, ce sont des affaires qui ne concernent pas le Conseil Municipal en direct.

Néanmoins, puisque j'ai la parole, je dirais que ce qu'on m'a donné comme message au dernier Conseil Municipal -et là je parle de l'opposition- c'est que compte tenu du manque d'assiduité de Monsieur Didero à la Commission des finances il était envisageable et envisagé, sans avoir épluché scrupuleusement les textes, de proposer un remplacement, c'est comme cela que je l'avais compris. En dehors de cela je n'ai pas d'avis sur les affaires de Monsieur Didero et de Monsieur Bernex, et d'ailleurs je voudrais en être totalement détaché.

Mme le Maire.- Cet élément supplémentaire qui est dû à l'assiduité ne permet pas de démettre quelqu'un de ses fonctions.

Mme SANTORU-JOLY.- Madame le Maire, cher(e)s collègues, Nous non plus, les élus du Groupe communiste et apparentés, ne voulons pas rentrer dans les détails, y compris sur l'attitude de Monsieur Didero, l'aplomb qu'il a devant nous,

moi aussi je considère que c'est une menace de nous dire tout cela.

Nous avons étudié l'ensemble des jurisprudences, et pour notre part nous trouvons que c'est incontournable de donner suite à la demande de membres de l'opposition de procéder au remplacement de leur représentant au sein de la commission des finances. S'agissant d'une question « interne », même si on ajoute aussi l'absentéisme, à l'opposition municipale, et par souci d'intégrité, de transparence et de respect de l'éthique démocratique et républicaine, s'il y a vote nous ne prendrons pas part au vote.

Mme le Maire. - Merci.

Monsieur Didero, vous évoquez la même jurisprudence que je viens d'évoquer. Ce n'est pas parce qu'il y a une question au ministre... ce n'est pas le ministre qui fait la loi des jurisprudences, on est d'accord ? C'est une réponse.

Nous avons étudié la question, je me suis permise d'évoquer cette question-là dans notre Conseil Municipal parce que la question m'est revenue plusieurs fois, et je n'ai pas à prendre parti en tant que maire de la ville de Port de Bouc... je suis chef de la majorité mais pas de l'opposition, donc il ne m'appartient pas de prendre position pour telle ou telle raison que ce soit celle que vous évoquez ou celles que d'autres membres de l'opposition évoquent, cela ne m'appartient pas. Et je salue la position du groupe communiste de se retirer d'une telle prise de position.

Vous évoquez la représentativité : la représentativité n'est pas une représentativité nominative, c'est une représentativité en termes de nombre de places dans une commission. Donc je n'ai pas souhaité effectivement, conformément à la jurisprudence, que le nombre soit changé.

Monsieur Fourneyron arrive, il va écouter avec attention les questions posées, et je lui demanderai de bien

vouloir, à un moment donné, apporter des précisions car c'est le technicien sur ce dossier qui m'a accompagné dans l'étude des questions qui m'ont été soumises.

Pour la parfaite connaissance de Monsieur Fourneyron du niveau de la discussion, nous avons procédé à la lecture précise des termes qui nous ont été conseillés pour introduire le rapport numéro 1, nous avons procédé à la demande de l'opposition de pouvoir s'exprimer sur la requête et le motif ; Monsieur Bernex s'est exprimé, nous avons permis à Monsieur Didero de pouvoir répondre et de donner ses arguments.

Je vais essayer, Monsieur Didero, de résumer : Monsieur Didero s'appuie sur une jurisprudence qui prolonge celle que nous avons citée, Monsieur Fourneyron, et s'appuie sur un dialogue entre le sénateur Masson et le ministre qu'il a interrogé. Sur plusieurs thématiques, Monsieur Didero estime que notre lecture n'est pas fondée, notamment sur la représentativité ; la représentativité ne doit pas être changée, elle est issue du scrutin et constitue la formation initiale représentative de la commission. La représentativité n'est pas entendue en termes de noms, la représentativité ne concerne pas le représentant de la commission qui s'appelle Monsieur X ou Madame Y, la représentativité concerne le nombre. L'opposition issue du scrutin de 2014 a obtenu une place dans la commission des finances sur les cinq, plus le maire.

Aujourd'hui je n'ai donc pas souhaité que cela évolue, conformément à la loi et à la jurisprudence.

Vous parlez ensuite de la légitimité : la légitimité est un propos qui vous appartient, c'est la raison pour laquelle le groupe de la majorité ne s'exprime pas sur la question car c'est vous, l'opposition, qui décidez la légitimité.

Je rappelle que vous êtes tous issus d'une seule et même liste et que vous avez décidé de vous fractionner, cela ne nous regarde pas, cela ne regarde pas la majorité. C'est une

question que vous m'envoyez, je vous la renvoie, cela ne nous regarde pas. Je ne vous parle pas de la majorité donc je n'ai pas à écouter ce qui se passe dans l'opposition, cela ne me regarde pas.

Quant aux tentatives de déstabilisation, vous détournez la question qui est posée du membre de l'opposition à la commission des finances sur une question politique, on ne s'exprimera pas là-dessus, cela ne nous regarde pas car ce n'est pas la majorité qui a demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal ; la majorité a bien pris la précaution que tous les membres de l'opposition, à part Monsieur Rebbadj qui s'est fait excuser sans procuration, soient présents le jour où cette question devait être posée ici au sein de l'assemblée. Maintenant, que vous choisissiez de ne plus la mettre à l'ordre du jour de l'assemblée, faites-moi le savoir tout de suite, parce que c'est effectivement à vous, l'opposition, de choisir si vous la traitez en Conseil Municipal ou pas. J'ai cru comprendre, étant donné que vous êtes huit membres de l'opposition, que visiblement vous étiez au moins moitié, moitié, si ce n'est plus, cinq/trois, à vouloir que la question soit réglée ici. Donc à partir du moment où la majorité des membres de l'opposition me demandent de mettre une question à l'ordre du jour je me dois de l'écouter, c'est la démocratie. De la même façon qu'à partir du moment où il y a une question qui est formulée au sein du Conseil Municipal à la majorité des membres, même si je n'ai pas choisi de la mettre il faut qu'elle fasse partie au moins du prochain Conseil Municipal. Vous avez remarqué que la coutume est, lorsqu'un membre soumet une question légitime, nous la traitons soit en direct, soit lors du Conseil Municipal suivant. Donc je ne déroge pas à une pratique démocratique que j'ai toujours mise en place depuis quatorze ans que je suis maire.

Une fois vous avoir précisé l'objet qui m'a été formulé, et vous permettant, si vous le souhaitez, de prendre un moment dans la cour intérieure de la mairie ou je ne sais quoi, j'accepte de suspendre... parce qu'aujourd'hui vous êtes sept... j'accepte de suspendre la séance momentanément pour que vous alliez vérifier combien vous êtes à vouloir continuer à porter la question au Conseil Municipal, parce que là je sens que Monsieur Pinet vacille. Je joue la transparence jusqu'au bout, si vous êtes toujours pour que la question soit mise elle le sera, maintenant si vous, les membres de l'opposition, vous l'enlevez et que vous traitez cela ailleurs c'est votre problème. C'est votre question, donc ni le groupe de la majorité ne s'abstiendra, ni ne votera pour ou contre, nous ne prendrons même pas part au vote.

Je vais demander aux membres de l'opposition de voter :
Qui est pour la suspension de séance pour que les membres de l'opposition puissent discuter entre eux ? 1 voix.

Qui s'abstient ? Personne

Qui est contre la suspension ? 4.

Donc 2 ne prennent pas part au vote.

Donc *a priori* il n'y a pas de suspension de séance.

Monsieur Didero, vous voulez vous exprimer ?

M. DIDERO.- Oui, s'il vous plaît. Vous faites des... j'ai oublié le terme... c'est important, Madame le Maire..

Mme le Maire.- Je prends le temps, Monsieur Didero, vous voyez que je respecte, mais essayez d'être court s'il vous plaît.

M. DIDERO.- Je vais être très court. Vous précisez que vous n'avez pas à écouter ce qui se passe dans l'opposition..

Mme le Maire.- Je n'ai pas dit cela.

M. DIDERO.- Que les problèmes se règlent dans l'opposition.

Mme le Maire.- Je n'ai pas dit que je n'ai pas à écouter, j'ai dit que je vous propose une suspension de séance si les choses évoluent.

M. DIDERO.- C'est-à-dire que vous précisez, et c'est important, vous précisez que vous avez mis le point à l'ordre du jour, au demeurant si demain vous êtes sollicitée..

Mme le Maire.- Vous ne m'avez d'ailleurs jamais demandé de ne pas le mettre.

M. DIDERO.- Je vous le demande aujourd'hui.

Mme le Maire.- C'est pour cela qu'on le traite en direct.

M. DIDERO.- Je vous le demande aujourd'hui. C'est comme si demain huit élus viennent vous faire une remarque si vous mangez trop de hamburgers et que vous mettez trop de mayonnaise ! Si ça n'a aucun rapport avec le Conseil Municipal...

Mme le Maire.- Soyez sérieux, s'il vous plaît ! Là ça devient irrespectueux. Soit vous avez un argument concret à apporter à la question que je viens de poser, soit vous arrêtez, parce qu'on ne va pas y passer toute la soirée. Vous voulez parler de quoi ? De la suspension ou quoi ?

M. DIDERO.- Là j'ai un argument majeur, vous nous dites qu'à la demande la majorité des membres de l'opposition... que c'est parce qu'il y a une majorité que vous mettez le point à l'ordre du jour, sauf qu'en début de Conseil Municipal vous n'avez pas parlé de requérants au pluriel mais d'un requérant qui est Monsieur Claude Bernex, donc ça change fondamentalement les choses. Donc je vous demande, puisqu'il manque un membre de l'opposition, de décaler de nouveau le point à l'ordre du jour.

Mme le Maire.- Monsieur Didero, il n'en est plus question. Aujourd'hui vous êtes huit membres, si on considère que le troisième membre vote avec vous, vous êtes donc trois, plus une abstention, plus quatre. Je suis désolée, les chiffres sont là. Donc quatre souhaitent que l'ordre du jour soit celui-

là, on arrête de reporter. Vu le nombre de fois où les choses ont été reportées, des membres de l'opposition sont venus en discuter avec moi, vous n'êtes jamais venu, donc on arrête de reporter.

Etant donné que vous êtes quatre à vouloir que le sujet soit traité ce soir, nous traitons le sujet ce soir.

Monsieur Fourneyron, y a-t-il des remarques particulières à formuler sur une imprécision de Madame le Maire quant à la loi ?

M. FOURNEYRON.- Non. La représentativité des membres de l'opposition s'apprécie à la date du scrutin, donc fin 2014. Il ne s'agit pas de modifier la représentation proportionnelle au sein de la commission, il y a une demande des membres de l'opposition, de la liste de l'opposition qui était constituée en 2014, ces membres souhaitent procéder à un remplacement de leur représentant ; ça concerne le groupe de l'opposition au sens de ce qu'il était en 2014, c'est tout à fait légitime, rien ne s'y oppose.

Par contre, Madame le Maire, vous pourriez être poursuivie si vous n'apportez pas une réponse à cette question-là.

Mme le Maire.- Vous vous rendez compte que je m'étais mise en danger en refaisant de la démocratie au sein de la démocratie. Merci, Monsieur Fourneyron.

M. FOURNEYRON.- Les membres de l'opposition majoritairement souhaitent que cette question soit abordée, vous ne pouvez pas l'esquiver.

Mme le Maire.- Merci, Monsieur Fourneyron.

Nous allons passer à la décision, sinon le budget qui est très important pour la vie des Port-de-Boucaines et des Port-de-Boucains pourrait être amputé de grands débats et des questions qui ont été posées.

Rapport n° 1 :

Pour faire suite à la demande des conseillers municipaux de l'opposition, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle élection du représentant de l'opposition au sein de la commission des finances, étant entendu que les membres de la majorité ne souhaitent pas prendre part au vote.

Y a-t-il une demande de candidature formulée ? Monsieur Bernex, nous vous écoutons.

M. BERNEIX.- Tout ce qui est finances m'intéresse, vous avez pu voir dans les différents Conseils Municipaux que je participais souvent pour les chiffres, etc. J'aime bien savoir ce qui se passe ; donc ça me ferait plaisir de participer à cette commission pour que je sache un peu plus en amont comment sont prises certaines décisions, comment ont vécu certaines mises au point, certains crédits ou certaines dépenses, etc. au niveau de cette commission après qu'on les ait soumis au Conseil Municipal.

Mme le Maire.- Donc vous vous portez candidat.

Y a-t-il un autre candidat ?

Mme PEPE.- Monsieur Bernex était le requérant, on nous a parlé à tous, nous individuellement on s'est raccrochés à cette décision, moi la première j'ai accepté, j'ai demandé à Monsieur Bernex d'être candidat parce qu'il était porteur de cette demande même si nous sommes à ce titre divisés ou subdivisés, mais il reste encore de la communication dans cette subdivision. Je vote ce soir pour le renouvellement et le changement parce que nous n'avons eu aucune information sur le retour de cette commission. Donc d'un commun accord nous avons dit que si Monsieur Bernex se présentait ça ne posait aucun problème parce que je sais que les informations vont redescendre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

J'ai aussi participé à cette demande pas pour les affaires personnelles, même si je peux comprendre la motivation, mais nous ne sommes pas juges aujourd'hui ; voilà pourquoi je pose cette question, parce que nous n'avons aucun retour de la commission des finances. Je trouve légitime que Monsieur Bernex, qui est porteur de cette demande, nous représente parce que je sais que la communication passera. Merci.

Mme le Maire.- Je vous remercie, Madame Pèpe, cela permet de rendre la transparence des débats que vous avez eus les uns et les autres sur les problèmes d'assiduité, de transparence et de redescende des informations, etc. C'est la raison pour laquelle la majorité des membres l'ayant demandé, je procède à cette possibilité de voter.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DIDERO.- Je suis candidat.

Mme le Maire.- Nous avons deux candidats, Monsieur Bernex qui s'est déclaré en premier, et Monsieur Didero en numéro 2. Il faut éditer huit bulletins et huit nuls.

Acceptez-vous de bien vouloir me permettre de continuer le Conseil Municipal et de passer au point numéro 2 ?

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Unanimité.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Sur la dette des collectivités territoriales, la question m'avait été posée, l'intéressé va certainement être heureux d'écouter l'ensemble de l'exposé que j'avais promis :

La dette des collectivités territoriales permet de financer les investissements uniquement, les emprunts sont une

recette d'investissements à maîtriser du fait de leur impact sur les budgets futurs, les en-cours.

Ainsi, une collectivité peut emprunter pour couvrir un besoin de financement en investissements et son remboursement aura un impact sur les dépenses d'investissements. C'est le fameux remboursement du capital de la dette, mais aussi sur les dépenses de fonctionnement car c'est sur le fonctionnement que nous payons les intérêts de la dette.

L'annuité de la dette correspond à un capital de la dette remboursée avec des intérêts de la dette sur l'exercice concerné.

Nous considérons donc que le recours à l'emprunt doit être maîtrisé pour la ville de Port de Bouc, et il est nécessaire d'évaluer son impact sur les budgets futurs, notamment dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissements, et parallèlement de prévisions pluriannuelles, donc des dépenses de fonctionnement.

A Port de Bouc, la Commune, malgré un contexte budgétaire très, très contraint, est une collectivité qui a choisi d'être faiblement endettée ; en 2018 son taux d'endettement était de 8.77 %. Ce taux correspond au poids de l'en-cours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement.

Au 31 décembre 2018 le capital restant dû est de 16.6 millions d'euros, soit 927.87 euros par habitant, alors qu'il était de 23.5 millions d'euros en 2014, soit 1 343.31 euros par habitant.

La Commune de Port-de-Bouc a réussi à contenir son en-cours de l'emprunt, notamment grâce à la capacité d'auto-financement qu'elle dégage dans la section de fonctionnement. Ainsi, la structure de la dette de notre Commune est saine ;

vous l'avez vu, nous sommes dans le vert dans tous les graphiques. C'est classé niveau 1.

En d'autres termes, notre collectivité possède une dette à faible risque.

Le budget 2019 prévoit donc un emprunt modéré de 1 970 441.74 euros, avec les taux actuels appliqués aux alentours de 2.5 % sur une durée de vingt ans.

Cela donnerait un remboursement des annuités de la dette de 126 398.18 euros.

Vous pouvez regarder le tableau d'amortissement pour retrouver ce que je suis en train de vous expliquer.

L'impact sur le budget de ce nouvel emprunt de 1 970 441.74 euros est quasiment nul sur l'annuité de la dette.

Donc en 2019 l'annuité de la dette est de 2 076 058.14 euros, en 2020 elle passera à 2 087 855 euros, et en 2021 elle retombera à 1 916 888 euros, car en 2020 c'est la fin d'un emprunt que nous avons contracté pour l'aménagement de la Lèque, et en 2021 c'est la fin de deux emprunts contractés par les programmes d'investissements en 2004 et 2005. La capacité de pouvoir créer ce programme d'emprunts que vous avez au niveau des recettes d'investissements à la troisième ligne de 1 970 441.74 euros est réaliste, réalisable, et même souhaitable ; je vous commenterai son utilisation un peu plus tard.

Ensuite on récupère les restes à réaliser, on amortit les subventions d'investissements, et on reporte les soldes de 2018 qui passent sur l'exercice 2019.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes à ce niveau-là d'investissements car nous allons chercher énormément d'aides, c'est-à-dire des dotations fonds divers pour

4 062 578.98 euros, des subventions d'équipement pour 3 243 037.00 euros, ensuite nous réalisons des mouvements d'ordres, pour finir avec ce que je vous expliquais, l'auto-financement à 4 300 665.25 euros.

Voilà le charpentage de notre section d'investissements pour le Budget Principal 2019.

La section de fonctionnement :

Les dépenses :

- la plupart des dépenses de fonctionnement concernent ce que l'on appelle la ligne « charges de personnel », le chapitre 012, 14 600 000.00 euros sont provisionnés.

- Les charges à caractère général, chapitre 011 pour 7 235 662.23 euros.

- Les charges de gestion courante autres que celles que nous avons mises au premier chapitre pour 2 990 486.02 euros.

- On reprend le remboursement des intérêts de la dette pour 584 000.00 euros.

- Des charges exceptionnelles pour 538 000.00 euros ; cela nous permet de travailler sur le camping de Bottai.

- La provision pour risques et charges : 77 000.00 euros.

- Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 233 229.01 euros.

- Le virement à la section d'investissement : 4 300 665.25 euros, parallèle au tableau de tout à l'heure, je ne vous le réexplique pas, cela fait le cinquième et ou sixième budget que l'on voit ensemble sous cette mandature.

Les recettes :

C'est là où nous ne cesserons jamais de râler sur ces baisses continues de dotations de l'Etat ; vous voyez la ligne « DGF-DSU » ; heureusement que notre bataille pour faire reconnaître notre ville avec des quartiers prioritaires fragilisés nous permet d'avoir 4 525 683.00 euros ; la DGF diminue, la DSU augmente, c'est la lutte de vos élus. Vous m'avez fait l'honneur d'appeler cela une lutte « magique » au dernier Conseil Municipal, je vous en remercie, j'étais vraiment flattée. Mais vous avez raison, c'est le rôle du maire et des adjoints qui l'entourent de se battre lorsque malheureusement, nous le verrons dans les ratios, les dotations qui proviennent de l'Etat et qui ne sont qu'une juste répartition locale de la l'imposition par rapport aux charges et aux compétences qui sont allouées par l'Etat à la Commune, ne cessent de diminuer, qu'il nous faille tout le temps répéter que la population doit être prise en compte, mais nous le ferons sempiternellement puisque nous sommes convaincus qu'il faille le faire.

- Les produits des services des domaines et gestion courante pour 2 215 850.00 euros.

- Les taxes foncières d'habitation -tant que la taxe d'habitation existe- pour 7 692 163 euros.

Vous avez vu que nous avons bien travaillé lorsqu'il y a eu le passage à la Métropole au sein de notre Conseil de Territoire pour que la solidarité joue en faveur des communes en termes d'attribution de compensations pour essayer de geler le plus longtemps possible le retour de la richesse -parce que vous savez que c'était dans les communautés d'agglomération que se percevait la taxe professionnelle, que c'est dans les communautés d'agglomération que sont restées les taxes économiques- et de faire une redistribution vers les communes sous forme d'attribution de compensation, d'où les 10 878 779.00

euros, ce qui permet d'augmenter les ressources de la Commune ; j'espère que la Métropole ne va pas chercher à venir trop rapidement puiser dans cette enveloppe plus tard, puisque c'est une occasion pour la Métropole d'avoir des recettes supplémentaires, et pour nous d'avoir du moins, si d'aventure la question venait.

- Des dotations diverses pour 3 498 005.07 euros.
- Des produits exceptionnels pour 122 400.00 euros.
- La reprise sur amortissement pour 30 000.00 euros, qui doit faire partie de cette ligne-là.
- On termine par le résultat reporté : vous voyez que la municipalité fait en sorte de vivre chichement et de prévoir l'avenir avec 3 596 161.44 euros, de façon à pouvoir réaliser encore

Nous avons pour habitude de nous battre pour avoir des subventions, beaucoup de subventions en investissements, c'était la quasi-totalité de la bataille de la Mairie de Port-de-Bouc, parce que pour réaliser des investissements nous n'avons jamais utiliser l'augmentation des taux d'imposition que nous considérons déjà fort élevés, et que nous voulons baisser dans nos orientations lorsque l'équilibre du budget peut se réaliser. Cela fait malheureusement quelques années que la baisse des taux n'a pas pu être réalisée.

Les ratios financiers

C'était aussi une question qui nous était posée pour faire des comparaisons.

La première ligne qui concerne ***les dépenses réelles de fonctionnement par habitant*** montre bien que la Ville de Port-de-Bouc utilise préférentiellement son Budget de Fonctionnement en

direction des habitants, beaucoup plus que les Communes de la même strate que Port-de-Bouc qui ont un ratio à 1 135.00 euros alors que nous avons un **ratio à 1 477.61 euros**, quand ces mêmes Communes ont beaucoup plus de **produits d'impositions directes par habitant** : elles ont 567 alors que **nous n'avons que 436.74**.

- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant : les Communes qui touchent de la dotation touchent 1 325.00 euros par habitant, nous allons chercher beaucoup plus par notre lutte politique et notre action puisque nous sommes à 1 642.70 euros, et nous dépensons directement en direction des habitants.

- Première illustration par le ratio 4, **des dépenses d'équipement** presque trois fois supérieures aux Communes de notre strate.

Donc nous utilisons notre argent une fois que nous sommes allés le chercher pour équiper notre commune. bien évidemment on ne l'équipe jamais trop et on n'équipe jamais assez vite, mais on l'équipe trois fois plus que les mêmes Communes qui touchent plus que nous au départ, cela veut dire que nous sommes beaucoup plus motivés à l'utiliser pour les habitants, ce que nous faisons, et en équipant encore plus notre commune.

- La dette par habitant : malgré l'étroitesse de notre budget nous sommes beaucoup plus vertueux puisque la dette par habitant qui est normalement de 954.00 euros ailleurs est de 942.99 euros, donc inférieure. C'est remarquable, peut-être pas magique parce que c'est beaucoup de travail, mais c'est remarquable puisqu'en étant moins riches on arrive quand même à être moins endettés. Donc ce sont les subventions qui nous aident.

- La DGF par habitant : la redistribution de l'Etat envers les Port-de-Boucaines et les Port-de-Boucains qui n'est

pas de 215.00 euros par habitant mais que de 163.79 euros par habitant. C'est scandaleux, ce n'est pas juste, et cela depuis la loi de décentralisation de 1983.

- Le poids des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement : souvent on dit que les Mairies, avec notre direction et nos valeurs à nous, sont des Mairies qui cherchent à avoir beaucoup trop d'employés communaux, ou que les communes en général sont pléthoriques en emplois communaux, etc. Eh bien non, en général c'est 58.30 %, nous sommes à 56.10 %. On le dit souvent, à Port-de-Bouc il nous faudrait beaucoup plus d'employés communaux, c'est notre budget qui ne nous le permet pas. Notre budget nous permet d'employer malheureusement 350 employés pour 17 000 habitants, mais parce que nous sommes à la moyenne, si nous avions un budget nettement supérieur comme par exemple le budget de Fos -je ne les envie pas, c'est pour faire une comparaison- qui est dans une strate qui est la nôtre mais qui a un budget et des ratios satellisés parce qu'ils sont dans le même bassin d'emploi que nous, mais nous n'en bénéficions pas comme eux depuis les années soixante-dix, donc ils peuvent avoir beaucoup plus d'employés municipaux que nous eu égard un budget sept fois moins important chez nous.

- La marge d'autofinancement : c'est une marge qui est un peu supérieure à la moyenne, mais qui est quand même supérieure à la moyenne, c'est un effort de 3 % de plus environ par rapport aux mêmes Communes que nous qui n'ont pas forcément les mêmes difficultés que nous ; mais c'est là la magie, Madame Pèpe et Monsieur Pinet. Je suis en train de vous dévoiler toute la politique de la majorité -et passez-nous les erreurs d'orthographe ou les erreurs de frappe- c'est comment il nous est possible de tenir l'endettement tout en réalisant sans augmenter le taux pour les habitants ? Ce n'est pas de la magie,

c'est du travail de fond les mains dans le cambouis que je suis en train de vous décortiquer.

- Le taux d'équipement : alors qu'il est d'à peu près 18 % nous sommes à 95.31 % ; ce que nous faisons c'est pour équiper. Les services publics de la Ville de Port-de-Bouc ont ce rendement-là, voilà ce que le service public apporte, je vous avoue que nous en sommes très fiers.

- Du coup, au lieu d'être à 72 % l'encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement est à 57.40 %.

Donc pas de tour de passe-passe, pas de magie, une gestion rigoureuse à l'euro/l'euro, avec le souci de ne pas toucher au pouvoir d'achat de nos habitants qui sont en train de revendiquer à travers toute la France ; on l'avait dit la dernière fois : gilets jaunes, gilets rouges, robes noires, blouses blanches, stylos rouges, blouses roses, etc. tous les corps de métiers, tous les salariés, les personnes retraitées, les bénéficiaires des minimas sociaux, etc. sont en train de dire au gouvernement *vous êtes en train de nous étouffer, de mettre toujours la pression sur nous*. La Ville de Port-de-Bouc ne fait pas cela ; et encore, la majorité n'est même pas satisfaite de ce qu'elle fait, elle voudrait faire encore plus et encore mieux.

Je pense avoir répondu à la structuration de notre Budget avec quelques explications qui m'avaient été demandées déjà au moment du Débat d'Orientation Budgétaire et sous forme de questions diverses. J'espère que cette fois-ci, l'ayant présenté différemment, j'ai mieux répondu aux questions notamment de l'opposition.

On clos ce débat-là et on repassera au premier point.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Je voudrais juste rappeler quelque chose dont nous avons déjà discuté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, c'est-à-dire qu'il n'y a que trente-cinq pour cent de Port-de-Boucains qui paient l'impôt, donc cet impôt est largement au-dessus de la moyenne par rapport aux autres villes. Peut-être que sur un plan général par rapport au nombre d'habitants la moyenne est relative, mais le problème c'est que les trente-cinq pour cent qui paient l'impôt sont surchargés. Je pense que le but serait d'essayer de trouver des solutions, puisque vous avez très bien compris qu'avec les gilets jaunes les gens n'arrivent pas à finir leurs mois et que c'est pour cela qu'ils sont dans la rue ; par exemple, si l'année dernière le budget global était de 48 millions et qu'il est à 52 millions cette année, pourquoi, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un effort pour que les rentrées d'argent soient un peu moindres et qu'à partir de ce moment-là il y ait une redistribution à travers la population.

Mme le Maire.- Je n'ai pas compris les rentrées d'argent moindres, vous voulez qu'on rentre moins d'argent ?

M. BERNEX.- Non...

Mme le Maire.- C'est moins d'impôts ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- Je vous l'ai déjà expliqué, Monsieur Bernex, ce ne sont pas les impôts qui font augmenter le budget, ce sont les subventions que nous allons chercher, donc si le budget augmente c'est par les subventions et les dotations. Soyons précis, est-ce que votre remarque porterait sur l'imposition ?

M. BERNEX.- Oui. Je ne sais pas si vous avez fait un rapprochement avec d'autres villes environnantes, mais on tient

le pompon. Si vous trouvez une ville inférieure à nous.. inférieure on en trouvera, supérieure ce sera un peu dur.

J'avais fait une étude en regardant par rapport à la Région PACA, il faut savoir qu'en moyenne... est-ce que le train de vie de Cannes est le même que celui de Port-de-Bouc, et est-ce que la façon de vivre à Cannes est la même qu'à Port-de-Bouc ? Je ne le pense pas. À partir de là nous payons déjà seize pour cent de plus d'impôts qu'à Cannes.

Mme le Maire.- Je répondrai globalement.

Y a-t-il d'autres remarques sur le budget ?

Mme PEPE.- Je n'ai pas de remarques, vous avez répondu indirectement à mes questions.

Mme le Maire.- D'autres demandes d'intervention ?

M. DIDERO.- Merci. En regardant les ratios financiers, on a une moyenne nationale sur les strates, sachant qu'une moyenne c'est comme sur les salaires, il y a les salaires moyens et les salaires médians, entre quelqu'un qui gagne 1 000 euros est un autre 10 000 euros la moyenne est de 5 000 euros, et pour autant la moyenne ne reflète pas forcément..

Mme le Maire.- Ça me fait penser aux hamburgers, Monsieur Didero, vous parlez de quoi ? Ce que vous dites ne veut rien dire. Vous parlez de salaire ou d'un budget communal ?

M. DIDERO.- Je prenais une comparaison...

Mme le Maire.- On ne peut pas comparer des carottes et des aubergines !

M. DIDERO.- Ce sont des légumes les deux ! Sur le taux d'équipement par exemple, 95.31 %, ça veut dire qu'on approche les 100 %, j'aimerais bien une précision sur ce qu'on entend par taux d'équipement parce que je ne pense pas que ce soit le

ressenti des habitants de la ville de Port-de-Bouc sur le taux d'équipement.

Mme le Maire.- Je vous donne des ratios...

(Propos simultanés de Madame le Maire et de Monsieur Didero)

Mme le Maire.- Je vous laisse responsable de vos propos.

M. DIDERO.- C'est juste une question.

Mme le Maire.- Ce n'est pas une question, c'est un jeu de mots.

Monsieur Didero, vous êtes spécialiste des petites pirouettes cacahuètes, tout à l'heure vous me compariez des hamburgers à je ne sais pas trop quoi, maintenant vous comparez des salaires en fonction de ratios... c'est votre droit, mais je ne sais pas quoi vous répondre parce que ce que vous dites ne veut rien dire.

Vous me parlez du ressenti des Port-de-Boucains, si vous êtes propriétaire de la pensée de tous les Port-de-Boucains tant mieux pour vous, je ne prétends pas le savoir vraiment, je ne connais pas la pensée de tous les Port-de-Boucains, et pourtant j'aimerais bien, la démocratie est basée sur la majorité.

On va donner la définition d'un taux d'équipement, comme cela on verra bien que ça n'a rien à voir avec la pensée des Port-de-Boucains.

M. SIMITSIDIS.- Je parle sous le contrôle de la directrice des finances, le taux d'équipement correspond aux dépenses d'équipement ramenées aux recettes réelles de fonctionnement. C'est un ratio qui permet de comparer entre

collectivités, mais qui seul et isolé ne correspond pas forcément à un ratio tout à fait parlant, mais il permet de resituer un peu les niveaux d'équipement entre les collectivités.

Mme le Maire.- On rappelle donc que c'est toute la somme engagée pour équiper par rapport à l'ensemble du budget dont dispose la collectivité sur cette question. C'est un ratio, ce n'est pas un ressenti. Bien sûr, si on se met en campagne électorale on peut demander un parc Disney Land, etc. après c'est autre chose ; par contre là c'est un taux de réalisation, c'est quelque chose d'objectif.

M. SIMITSIDIS.- Pour répondre très précisément sur les ratios, ce sont des documents qui viennent directement de la Direction des Finances Locales qui sont donc officiels.

Les taux moyens connus pour l'année de référence 2017 concernant la taxe d'habitation au niveau national : 24,47 % ; au niveau du département, le taux moyen de taxe d'habitation est de 33.21 % ; les taux plafonds 2018 qu'il ne faut pas dépasser : 83.03 %. Je rappelle que la Commune est à 16.50 %, on est donc en dessous des 24.47 % au niveau national et des 33.21 % au niveau départemental.

Mme le Maire.- Je vous trouve assez modeste, Monsieur le Directeur Général des Services, parce qu'à ceci vous ne rajoutez pas tout le travail qui a été fait par rapport au niveau de vie dont parle Monsieur Bernex, notamment à Cannes ou ailleurs, je ne pense pas que le prix de l'eau soit le même à Cannes, je ne pense pas que l'enlèvement des ordures ménagères soit au même taux à Cannes ; si ce n'est qu'en plus la Métropole a commencé à mettre un taux que nous n'avons jamais mis, nous, quand nous décidions seuls dans le territoire Martigues/Port-de-Bouc.

Je sors du Conseil de la Métropole, la Métropole a encore proposé l'augmentation du tarif des transports ; ce qui veut dire qu'au sein du CT6 la prochaine fois, nous en avons déjà parlé hier soir, il va encore falloir contribuer plus sur le budget de la solidarité Martigues/Port-de-Bouc pour payer les transports.

Le niveau de vie c'est à la fois un taux d'imposition et c'est à la fois les tarifs en général pratiqués ; Monsieur l'adjoint, Laurent Belsola dirait que la médiathèque est gratuite, que les clubs sportifs pratiquent des licences plus que raisonnables, que la base nautique est à dix euros à l'année pour pouvoir faire des activités aquatiques, les stades sont prêtés gratuitement aux associations, etc. On s'arrête là.

Il faut quand même ne pas confondre, par rapport au pouvoir d'achat des habitants, les taux d'imposition et les bases, on le répète chaque fois ; les taux d'imposition - Monsieur Giorgetti le répète tout le temps- c'est ce que nous choisissons ; nous choisissons de les baisser quand il y a des opportunités au niveau du budget ; la base qui est multipliée par le taux pour réaliser les produits après est fixée par l'Etat, et c'est ce qui augmente tout le temps.

M. BERNEX.- C'est la valeur locative qui coûte... (**Brouhaha**)...

Mme le Maire.- Chez nous à Port-de-Bouc il y a des maisons de luxe ! Il faut le faire ! C'est complètement aberrant. Là-dessus je vous rejoins, ce n'est pas juste du tout.

Par rapport aux questions posées par le Président Macron, *si vous voulez avoir plus de pouvoir d'achat et qu'on baisse les impôts, quels services publics nous enlevons ?* Je ne prétends pas connaître tout le monde, mais je n'ai jamais entendu dire dans la ville de Port-de-Bouc *enlevez-moi un peu de*

postes, enlevez-moi un peu de Sécurité Sociale, enlevez-moi un peu d'hôpital, d'écoles, de secrétariat à la Mairie, etc. Je n'ai jamais entendu dire enlevez-moi du service public ; par contre j'ai besoin de vivre plus et mieux, en ne faisant rien de plus chaque année je vis moins bien.

Est-ce que cette solidarité nationale de l'impôt doit être remise en question de cette façon-là ? C'est une question qu'il va falloir trancher ailleurs que dans un Conseil Municipal. La révolution française avait imposé des bases intéressantes, ce serait dommage que la France s'assoit dessus aujourd'hui.

Monsieur Didero, le taux d'équipement c'est aussi révélateur -n'est-ce pas, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice Financière- d'une politique d'équipement sur plusieurs années, ce n'est pas juste comme cela. Donc est-ce que dire qu'on a un bon taux d'équipement, c'est-à-dire est-ce que c'est suffisant de consacrer les moyens dont nous disposons à faire exclusivement cela ? Non, je le dis d'ailleurs dans mon exposé. La majorité municipale ne dit pas Cocorico, nous sommes les meilleurs, nous sommes les plus beaux ; nous disons qu'avec le budget dont nous disposons nous travaillons bien, nous ne gaspillons rien ; l'euro, l'euro, et la rentabilité sociale pour les Port-de-Boucains est au rendez-vous, il n'y a pas de gaspillage. Est-ce que c'est suffisant ? Non, mais il faut faudrait que le budget augmente.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme SANTORU-JOLY.- Ce budget c'est la traduction des orientations budgétaires que nous avons discutées, bien évidemment, les élus communistes et partenaires vont le voter.

Je voudrais simplement souligner quelques points.

Oui, vous nous entendrez toujours et encore dénoncer l'injustice qui est faite à la Ville de Port-de-Bouc et à ses habitants. Pas simplement à Port-de-Bouc mais dans le Conseil Municipal de Port-de-Bouc.

Oui, tout va mal, on le dira et on le redira, pour l'ensemble des collectivités, et en particulier les communes. Cela va mal parce que des choix politiques sont faits au niveau national qui nous imposent la diminution des dépenses publiques, et de ce fait cela va à l'encontre de l'intérêt général. Et bien sûr cela touche les communes, en particulier les communes comme la nôtre avec un budget des plus faibles si l'on se compare à d'autres villes de la même strate. Et cela il faudrait le taire ? Je ne pense pas qu'il faille le taire, non, nous continuerons à le dénoncer -et surtout nous continuerons à proposer d'autres façons de choisir la politique au niveau national et local- d'autant que les dotations ne sont pas des « aides » de l'Etat mais des compensations des recettes fiscales supprimées aux collectivités locales, impôts et taxes payés par tous les Port-de-Boucains et qui pèsent lourd sur de nombreuses familles. Vous parliez des retraités, par exemple, mais il y a aussi les bénéficiaires du RSA pour lesquels, en payant la TVA, ça pèse beaucoup plus lourd sur leur budget puisque c'est le même taux pour tout le monde.

C'est pourquoi nous faisons des économies ici à la Ville de Port-de-Bouc sur l'éclairage public par exemple -Michel Santiago pourrait le dire mieux que moi-, ce qui a fait rentrer un peu d'argent en matière de fonctionnement, par exemple. Pour une part nous développons le secteur économique -et Christian Torrès en parlerait aussi mieux que moi-, nous ne le faisons pas que pour cela mais cela nous fait rentrer de l'argent aussi avec des loyers. Donc nous essayons de faire des économies partout où nous le pouvons, tout en gardant bien sûr le service public le

meilleur qu'il soit possible avec ce que nous avons, et bien sûr nous allons chercher tous les dispositifs, toutes les subventions, en bref tous les moyens humains et financiers pour continuer de réaliser tout ce dont la population de Port-de-Bouc a besoin pour mieux vivre.

Et c'est ainsi que l'on y arrive, même si cela fait sourire ou bondir certaines ou certains ; oui, nous avons de l'ambition pour Port-de-Bouc, pour notre ville et pour les Port-de-Boucaines et les Port-de-Boucains.

Alors faut-il remercier les collectivités qui soutiennent tous nos projets ?

Juste un petit rappel historique, normalement tout le monde ici le sait mais je vais quand même le rappeler : cette politique d'aide aux communes a été rendue possible par la loi de décentralisation qui a doté d'abord les Conseils Généraux, aujourd'hui les Conseils Départementaux, et par la suite les Conseils Régionaux, de prérogatives progressistes mises en œuvre au service de l'intérêt général. Depuis 1983 tous les exécutifs ont opté pour cette politique-là.

De plus, j'ajouterai que c'est une juste répartition des recettes de ces collectivités parce que c'est le fruit de nos impôts à toutes et tous qui nous sont, là aussi, redistribués dans la solidarité, qu'elle soit régionale ou départementale, sous forme de subventions. Donc pour moi ce n'est que justice. On peut remercier les collaborations que nous avons avec les uns et les autres, oui, mais pas remercier de la redistribution de l'argent qui est fourni par l'ensemble des Port-de-Boucains, cela doit nous revenir ; et nous trouvons que cela ne nous revient pas assez justement, c'est pour cela que nous nous battons pour avoir toujours davantage.

Et cela ne date pas seulement de 2015 mais depuis 1983, mais il serait bien que cette politique se poursuive.

Oui, de grosses difficultés qui ne nous permettent pas, par exemple, d'avoir autant d'agents municipaux que nous le souhaitons, nous l'avons dit tout à l'heure, ou d'aller vers cent berceaux pour notre nouvelle crèche, on va vers soixante berceaux. Donc oui, bien sûr, à Port-de-Bouc il doit y avoir des personnes qui ne sont pas contentes de tout, bien évidemment, mais nous non plus ne le sommes pas, mais ce n'est pas de notre faute. Chaque fois l'opposition dit qu'on renvoie aux autres, mais là les chiffres parlent d'eux-mêmes, si on avait plus d'argent on ferait plus.

Par rapport aux élus qui sont sur le terrain, parce qu'il n'y a pas que Monsieur Didero qui est sur le terrain, nous y sommes aussi, nous travaillons non pas à détruire tout ce qui se fait à Port-de-Bouc mais au contraire à construire avec les habitants, et nous sommes déterminés à ne jamais baisser les bras pour faire tout ce qui nous est possible de faire pour la ville et ses habitants avec tout ce que l'on pourra obtenir.

Et cela ce n'est pas de la magie mais de la conviction, de l'opiniâtreté et du travail de la Direction avec son DGS, de tous les agents de la collectivité, des élu(e)s de la majorité en lien avec les habitantes et les habitants.

Je vous remercie.

M. GIORGETTI. - C'est normal qu'on prenne un peu de temps parce que le budget c'est le moment le plus important de l'année.

Je vais faire un peu d'histoire, mais très brève. Nous avons une ville qui était industrialisée au début du siècle dernier, et il y a eu une désindustrialisation comme dans

beaucoup de régions ou de communes ; le foncier bâti c'est un impôt de répartition, et donc il a été réparti sur les habitants, et comme nous avons beaucoup de foncier industriel, ça s'est réparti là-dessus. C'est le premier coup de barre, et à l'époque il n'y a eu aucune aide de compensation avec de telles pertes, du jour au lendemain on perdait de la taxe d'habitation et du foncier bâti et industriel.

Deuxième injustice, je le dirai toujours aussi fort, c'est le fait qu'à l'époque le pouvoir gaulliste avait trois municipalités : Miramas, Istres, et Fos, qui étaient dirigées par la Droite, et ils avaient l'ambition de conquérir d'autres villes avec cette couleur-là, et ils ont empêché les autres villes d'avoir la part qui leur revenait au niveau de la force de travail que produisait les travailleurs de chaque commune autour, et qui ne touchaient jamais ce que leurs patrons payaient au SCA ; à Port-de-Bouc tous les habitants qui travaillaient sur le site de Fos n'avaient pas le retour de leur force de travail parce que c'était comme cela. Aucun retour de taxe professionnelle pour Port de Bouc.

Les choses ont évolué parce que les communes alentour n'ont pas plongé à Droite, et elles ont été nombreuses. Monsieur Rieubon, pour le citer, avait, à l'époque où le ministre s'appelait Michel Rocard, déposé un amendement pour que Port-de-Bouc puisse rentrer dans le syndicat communautaire à l'aménagement ; vu le standing qu'elles avaient fait, toutes les communes l'ont refusé, parce que l'amendement disait si les communes sont d'accord -Michel Rocard était d'accord-, si les communes sont d'accord, pour celles qui y sont déjà il n'y a pas de problème, elles rentreront dans le SCA, toutes les communes ont voté contre, et depuis la population subit une injustice fiscale importante ; parce que la ville de Port-de-Bouc a été une des premières à réaliser les logements sociaux parce qu'il

n'y en avait pas dans le coin, les Aigues Douces, le Provence, Logirem, les Amarantes, etc. cela s'est fait pour accueillir les travailleurs de Fos, sinon Fos ne pouvait pas se faire, c'est Port-de-Bouc qui a fait l'effort la première. Autour des habitations il a fallu construire des écoles, de la voirie, des gymnases, nous n'avons pas à rougir au niveau sportif, au niveau culturel, au niveau social avec quatre centres sociaux, faites le tour des Bouches-du-Rhône pour trouver quatre centres sociaux dans une ville de 17 000 habitants, vous n'en trouverez pas, et ça a été notre force de se battre pour cela, pour avoir un centre social dans chaque quartier. Je suis fier de cette bataille que nous avons menée pendant des années, mais c'est vrai que nous avons eu à faire à de l'injustice, et notre fiscalité est compliquée dans le foncier bâti, pas dans la taxe d'habitation parce qu'on a fait des efforts ; vous avez entendu les chiffres qu'à donnés le Directeur Général des Services, on est à 16 virgule je ne sais plus combien, vous avez entendu les pourcentages. Nous avons un foncier trop haut qu'il faudrait pouvoir baisser, mais il faut avoir les moyens de le baisser, je serais d'accord, mais il faut trouver les moyens.

Le budget qu'on nous a présenté est un budget sincère, nous n'avons pas l'habitude de voter des budgets insincères ici depuis toujours. Je dirais que c'est un budget pour la réponse aux besoins des gens à partir de nos moyens, parce que chacun fait avec sa bourse, nous avons le souci des gens en premier ; les chiffres en parlent au niveau de la dépense par habitant, au niveau de la réalisation, de ce que nous faisons, c'est notre souci. On peut nous faire des reproches, mais si la ville est équipée comme elle l'est, sans comparaison avec les autres budgets d'à côté... le budget à côté c'est 90 millions, alors après il faut comparer ce qui est comparable.

Mme le Maire. - Merci, René.

M. BERNEX.- Juste un rappel de fond. En 1975 il y avait le Provençal qui est devenu la Provence, je me souviens des titres du Provençal disant que le maire de Port-de-Bouc avait refusé d'aller dans le SAN pour raison idéologique..

Mme le Maire.- La presse peut écrire ce qu'elle veut.

M. BERNEX.- Je suis allé m'enquérir à d'autres personnes qui étaient à ce moment-là à la mairie, à ce moment-là une association devait se faire entre le maire de Fos et le maire de Port-de-Bouc pour n'en faire qu'une ville, c'est vrai ou faux ?

Mme le Maire.- Non. Excusez-moi mais c'est un peu hors propos et je vois l'heure qui tourne..

M. BERNEX.- C'est surtout pour dire que si on était allé vers le SAN en 1975 on aurait eu des subventions supplémentaires.

Mme le Maire.- Non, c'est faux.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la structuration du budget, des remarques de fond ? Non.

Quelques petites dernières remarques très rapides.

Vous voyez que la Ville de Port-de-Bouc n'engendre aucune dette pour l'Etat parce que le budget est à l'équilibre. Donc lorsqu'on baisse les dotations générales de fonctionnement à la ville de Port-de-Bouc -parce que je ne parle que de notre ville mais mes autres collègues maires peuvent dire la même chose- ce n'est pas juste, parce qu'on invoque la dette de notre pays qu'il nous faut éponger ; donc ça veut dire que le budget de l'Etat a une grosse dette, cette grosse dette est devenue énormissime depuis 2008 ; que s'est-il passé en 2008 ? Les banques, mes amis, les banques avaient besoin qu'on les

renfloue. L'argent public est allé aux banques, ont-elles remboursé ?

M. BERNEX.- Oui.

Mme le Maire.- Ben voyons ! Parlez de la crise financière, Madame la Directrice du Service Financier.

Mme BEDRINE (Directrice financière).- L'impact de la crise de 2008 générée par les banques par la fameuse crise des subprimes : effectivement, les banques ont été renflouées par l'Etat, la banque européenne, et de nombreux Etats européens. À la suite il y a eu un ralentissement de l'économie qui a fait une chute des recettes fiscales pour les Etats, il y a eu une augmentation du chômage et de la précarité, donc une augmentation des dépenses sociales qui a pesé sur les Etats.

Une étude est sortie il n'y a pas longtemps d'un historien économique qui s'appelle Adam Tooze qui est professeur émérite au catholic collège school de Lille, et le coût de cette crise pour les Etats est pour l'Etat français c'est 1 541 milliards d'euros. Pour les ménages -parce que la chute des services publics et l'austérité ont aussi pesé, on a vu ce que ça a donné au Portugal et en Grèce- c'est 762.5 milliards d'euros que les ménages ont payé en plus parce qu'on a augmenté les taxes, la TVA, on a augmenté les bases fiscales, on a augmenté l'essence, les taxes sur les produits de première nécessité ; donc effectivement, les banques disent depuis quelque temps que l'Etat français aurait fait de l'argent avec les intérêts qu'on leur aurait prêtés. En réalité le coût est de 1 541 milliards d'euros pour l'Etat.

Mme le Maire.- Finalement, c'est toujours la même histoire.

Vous avez très certainement regardé la télévision aujourd'hui, vous avez encore entendu les dernières péripéties

de Carrefour... ne croyez pas que j'en ai contre Carrefour, mais Carrefour est implanté sur Port-de-Bouc, et on l'a vu fermer à la Respélido, je commence à m'inquiéter. Rien n'est dit sur l'autre Carrefour qu'il nous reste sur Port-de-Bouc, mais j'ai quand même entendu comme vous à la télévision aujourd'hui que Carrefour était encore sur un plan sur les stations-service, etc. Ça m'inquiète. Je crois avoir entendu que c'est le cinquième plan, est-ce que cela conduira Carrefour à rembourser à l'Etat le CICE, à devoir donc s'acquitter d'un impôt puisque c'est un crédit d'impôt pour de l'emploi ? J'aimerais bien savoir. Pour nous, si un budget communal est insincère, déséquilibré ou autre, je vous garantis que ça ne passe pas à la Cour des Comptes, je vous garantis que ça ne passe même pas au trésorier ! Ça ne passe pas au contrôle de la légalité.

Alors ce n'est pas normal, et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi politiquement, c'est notre posture d'aller rechercher cet argent auprès de l'Etat en disant *vous, l'Etat, vous décidez de ne pas gérer correctement tout cet argent qui part pour des milliards ailleurs, d'enlever l'impôt sur la fortune, 4 milliards, excusez-nous !* Et après on nous dit dans nos budgets communaux qu'il faut se serrer la ceinture, qu'on ne peut pas faire mieux ! 2 millions de perdus depuis tant d'années. Rendez-nous nos 2 millions ! Mais ce n'est pas pour demain, on ne nous les rendra pas parce que la dette, etc. Mais ce n'est pas nous la dette !

Les gens ont besoin d'avoir du pouvoir d'achat, les Communes aussi. Je rejoins ce qu'a dit René, c'est-à-dire que nous équipons excellemment avec ce dont nous disposons, mais nous ne disposons pas de ce qu'il nous faudrait pour répondre aux besoins des habitants. Ce n'est pas notre faute, mais c'est le budget qui nous est alloué.

On va voir après tous les efforts que nous faisons, on se gratifie localement petit bout par petit bout pour avancer, mais c'est très difficile quand on est dans des forces contraires. Nous on veut avancer, on crée de l'ambition, on crée de l'innovation, on crée de la dynamique, La Respelido, et qu'est-ce qui ferme ? Carrefour Respelido, alors qu'en fait il a du CICE pour embaucher ! C'est cela que nous critiquons parce que les faits sont là et ils sont têtus, ce n'est pas une invention de l'esprit, nous on le voit.

Monsieur Didero, vous aviez posé une question en commission des finances, souhaitez-vous la réponse en aparté ou en Conseil Municipal ?

M. DIDERO.- En Conseil Municipal.

Mme le Maire.- Monsieur Didero avait demandé le prix du questionnaire « connaissez-vous le nom du Maire de Port-de-Bouc ? ». À cette question je vous ai répondu en commission des finances que je ne suis pas en mesure de vous dire exactement combien coûte le questionnaire que nous avons fait passer par téléphone qui ne concernait pas, bien évidemment, que cette question-là, vous vous en doutez, je crois qu'il y avait une quarantaine de questions environ. La mission que nous avons demandée consistait à accompagner un plan de communication pour favoriser la participation des citoyens aux Rencontres pour la Ville avec un avant, un pendant, et un après ; l'avant c'est Maritima, les supports de communication, etc., c'est varié.

Vous vous rappelez tous de tout ce que nous avons fait comme publicité, comme plans de communication pour faire venir les habitants aux Rencontres pour la Ville, c'est un moment un peu d'assises communales où on prend des décisions ensemble.

Durant les Rencontres pour la Ville, ce que nous avons commissionné auprès de ce bureau d'accompagnement en

communication était leur soutien au niveau des gros ateliers ; soutien en termes de création de Power Point, de prise de notes, d'enregistrement, petits questionnaires à la sortie du gros atelier ; vous devez très certainement tous vous rappeler de l'atelier sur l'économie et l'économie de la mer au sein duquel nous avons fortement développé l'attractivité du littoral et donc les projets de campings avec un contournement, un pont sur la voie ferrée, le canal pour que du camping de la Mérindole on descende vers le camping de Bottai, qu'on puisse accéder à la mer, et que le camping de Bottai devrait être équipé ; nous avons fait un gros atelier sur l'éducation où nous avons formulé la proposition de campus, d'école de formation, etc. ; un gros atelier sur la propreté qui a donné lieu à la charte, Castillon, etc. tout le travail sur la forêt porté par Monsieur Depagne, etc. Plus les connaissances d'impacts de ces ateliers ou de ces thématiques sur les habitants, les questions sur ce que les habitants considèrent être prioritaire, toute la quantification des citoyens qui sont venus dans les Rencontres pour la Ville proportionnellement après à leur engagement.

J'ai annoncé il y a deux ans la création de l'assemblée communale, portée et construite avec le cabinet ; pour finir la mise en avant des projets utiles.

Pour le questionnaire oral ça a duré 48 heures sur un mois de travail commandé ; je vous avoue que je n'ai pas fait le ratio, mais vous multipliez 31 jours par 8 heures de travail ; quand je dis 48 heures c'est 2 fois 8 heures de travail. Donc 16 heures de travail sur 31×8 , faites la proportion que vous rapportez au prix total payé pour ce cabinet d'accompagnement en communication pour ce grand évènement exceptionnel que sont les Rencontres pour la Ville, pour un montant de 14 772.00 euros qui est dans l'écriture des tableaux. La facture est là, vous pourrez venir me voir personnellement pour la regarder.

Je crois que hormis cette remarque, la commission des finances n'a pas émis d'autres avis.

Monsieur Didero avait fait la remarque que les documents étaient arrivés trop tard en commission et qu'il n'avait pas pu les interpréter en amont, et qu'il s'exprimerait le jour du Conseil.

Ai-je été transparente ? (*Oui*)

Avez-vous d'autres interrogations ou d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour adopter le Budget Primitif Principal sur la Commune de Port-de-Bouc ? La majorité, je vous remercie.

Qui s'abstient ? les membres de l'opposition que sont Monsieur Pinet, Monsieur Giannantoni, Monsieur Bernex, le Groupe de Madame Pèpe.

Qui est contre ? Les deux membres présents aujourd'hui du Groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

Le rapport n°2 est adopté par la majorité - Abstention de Monsieur Pinet, Monsieur Giannantoni, Monsieur Bernex, le Groupe de Madame Pèpe - Contre Monsieur Didero, Madame Tétienne-Casano Corinne

Reprise du point n°1

Mme le Maire.- Nous allons procéder au vote du point n°1.

(Vote à bulletins secrets)

(Madame Pèpe procède au dépouillement)

Mme PEPE.- Il y a 7 enveloppes.

Mme le Maire.- 100 % de votants.

Mme PEPE.- 5 voix pour Monsieur Bernex, 2 voix pour Monsieur Didero.

M. SIMITSIDIS.- Monsieur Bernex est élu avec 5 voix, et 2 voix pour Monsieur Didero.

Mme le Maire.- **Monsieur Bernex est élu avec 5 voix contre 2 pour Monsieur Didero.**

Nous procédons au changement du membre représentant l'opposition à la commission des finances. Dorénavant vous convoquerez Monsieur Bernex à la commission des finances, je vous prie.

M. BERNEX.- Je remercie mes collègues de me faire confiance dans ce poste que j'essaierai de respecter au maximum.

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 DES CAMPINGS

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en commission des finances.

Mme le Maire.- Il n'a pas été formulé de remarques particulières à la commission des finances, si ce n'est la question « comment se fait-il que ça sorte du chapeau en fin de mandat ? ».

Je vous ai déjà un peu expliqué donc je ne rentre pas à nouveau dans les détails. Nous avons contracté un emprunt pour pouvoir permettre aux habitants des Berges du Canal de nous racheter le foncier ; cet emprunt n'était pas forcément prévu,

en tout cas je ne le portais pas, moi, en tant que tête de liste de la majorité, comme étant un projet municipal, je n'ai pas écrit cela, nous n'avions pas prévu cela. Cela dit, c'est un engagement de la municipalité Rieubon d'accompagner les habitants pour qu'ils ne soient plus inquiétés de perdre leur bien un jour ou l'autre à cause du Port puisqu'ils n'étaient que locataires. Nous avons donc dû contracter un emprunt exceptionnel, nous en avons déjà parlé lors des anciens exercices, ce qui a retardé la capacité de faire l'emprunt que nous faisons maintenant.

Ensuite il nous a fallu attendre de pouvoir recevoir sur le Budget Principal les différentes sommes recueillies après ventes des différents terrains supportant l'assiette de la maison, l'assiette du garage, etc.

Nous en sommes arrivés à un stade où effectivement nous avons pu dégager ce virement que nous faisons du Budget Principal sur le Budget Annexe des Campings. Parce qu'il n'est pas possible de faire un emprunt directement sur un Budget Annexe sans créer une fragilité du Budget Annexe qui devra S'équilibrer par lui-même. C'est facile à comprendre vu tout ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, les annuités d'un côté, etc.

Nous sommes arrivés à un stade où il nous est possible de dégager cette enveloppe quelque part d'autofinancement, je dis bien « quelque part » puisque ça ne s'appelle pas comme cela ; nous virons donc du Budget Principal une enveloppe sur le Budget Annexe, ce qui nous permet maintenant de pouvoir réaliser les travaux.

M. BERNEX.- J'ai deux questions de fond.

Il semblerait que les travaux aient commencé à Bottaï, comment peut-on commencer les travaux alors que nous votons le budget ce soir ?

Mme le Maire.- Excusez-moi, je n'ai pas compris.

M. BERNEX.- Nous votons ce soir le budget pour faire les travaux du camping, pour faire les achats des chalets, etc. les travaux du camping ont déjà commencé, pourquoi ?

Mme le Maire.- Comment cela, pourquoi ?

M. BERNEX.- Le budget est voté ce soir donc ça devrait commencer à partir de ce soir.

Mme le Maire.- Heureusement qu'on ne s'arrête pas aux mois de janvier à mars sinon on ne ferait rien ! Nous venons de voter le Budget Principal qui permet de payer les salaires à l'année de nos employés.

M. BERNEX.- On parlait des travaux fait sur le camping.

Mme le Maire.- C'est pareil. Je vous propose de prendre rendez-vous avec la Directrice Financière qui vous expliquera le budget. C'est vrai que quand on ne gère pas on n'est pas non plus spécialiste.

Ce sont des budgets publics donc heureusement qu'on n'interrompt pas les paiements ou les projets, parce que nous avons jusqu'au 31 mars pour voter les budgets. Avant on les votait en janvier, voire en décembre, plus ça va, plus vous constatez qu'on est obligés de le voter le plus tard possible, nous n'avons pas les notifications, c'est de plus en plus compliqué. Heureusement, je suis là pour engager des dépenses, c'est mon rôle, je ne touche pas d'argent.

M. BERNEX.- Donc ça ne sert à rien que l'on vote ?

Mme le Maire.- Monsieur Bernex ! Ça finit mal là !

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme PEPE.- Dans l'offre touristique du camping de Bottai il y a également les travaux d'entretien du camping de la Mérindole, est-ce que pour Bottai vous avez envisagé plus de personnels, un agent de sécurité ?

Mme le Maire.- Un agent de gestion durant l'ouverture du camping. On fait toujours de la surveillance, mais ce n'est pas un agent de sécurité, ce n'est pas un agent assermenté dans une boîte privée ou autre, c'est un agent municipal qui est à demeure.

Mme PEPE.- Également pendant l'hivernage du camping ?

Mme le Maire.- Oui, il ne sera pas seul, on continue.

Mais la question est pertinente dans le sens où étant donné que nous visons la troisième étoile -je vous en avais parlé la dernière fois- pour les réservations nous sommes en train de chercher quelqu'un qui parle anglais, italien, espagnol, pour monter un peu en gamme.

Nous sommes même en train de réfléchir à une gestion qui soit plus large pour les prochaines saisons, mais je ne peux pas encore trop en parler parce que nous sommes en train d'en discuter, mais je vous le dirai en temps utile une fois que le projet sera réalisé. Nous visons que le camping de Bottai puisse prendre l'essor que nous avons toujours voulu, qui a été réaffirmé aux dernières Rencontres pour la Ville de façon très forte, n'est-ce pas Christian, que ce soit par l'office du tourisme, par les citoyens présents, et par les partenaires qui nous entourent.

M. TORRES.- Et avec Laurent, notre adjoint aux sports. Il ne faut pas oublier que c'est un projet qui s'intègre dans les futurs Jeux Olympiques qui auront lieu à Marseille, donc il faudra que le camping soit définitivement complet en 2024 ; cette année c'est la première tranche, pour pouvoir arriver en

2024 avec la base nautique et tout le complexe qu'il y aura autour, il faudra être prêt pour les futurs Jeux Olympiques. Nous avons reçu la fédération de voile qui est entièrement d'accord sur le principe et surtout sur le projet...

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour le budget annexe des campings ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

Je vous remercie.

Le rapport n°3 est adopté à la majorité - Abstention de tous les membres de l'opposition

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 DES BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Il y a une erreur qu'il faut rectifier, il faut inverser les montants.

Ce point a été examiné par la commission des finances.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

Je vous remercie.

Le rapport n°4 est adopté à la majorité - Abstention de tous les membres de l'opposition

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 DES LOTISSEMENTS

Rapporteur : Madame le Maire

Comme vous pouvez le constater il est en suréquilibre, et nous arrivons au bout de la réalisation des résidences de la Paix. Il nous manque deux macro-lots qui sont en vente et un gros macro-lot qui se trouve le plus près des lignes à haute tension. Ensemble on avait douté de cette possibilité de mettre des appartements surélevés pour se rapprocher des lignes à haute tension, et on avait laissé tomber en le subdivisant en trois.

Il nous reste un autre lot de 1 000 m² à côté de l'Arbre Perché que nous avons choisi de subdiviser en deux :

- la partie la plus proche de la route pour réserver des places de parking supplémentaires pour ceux qui viendraient à l'Arbre Perché pour éviter l'encombrement du côté des Résidences de la Paix,

- L'autre partie en direction des Résidences de la Paix subdivisée en deux lots.

Donc on ajouterait cinq lots à bâtir. Mais pour l'instant ce n'est pas terminé, il y a tout le travail administratif qui se termine pour pouvoir remettre cinq lots supplémentaires à la vente. Pour l'instant, étant donné que nous avons les amortissements pour 1 900 000.00 euros et 100 000.00 euros de dépenses exceptionnelles, vous voyez bien qu'il est artificiellement en suréquilibre.

Y a-t-il des demandes de précision supplémentaires ?

M. BERNEIX.- Les deux macro-lots sont déjà payés ou pas encore ?

Mme le Maire.- Non, je pense qu'on le verra dans un prochain Conseil.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

Ce ne sont que des sommes recouvrées au sein de la Municipalité, mais bon, d'accord.

Mme PEPE.- Pour ma part je me suis toujours abstenue sur la création de ce lotissement, donc je continue dans la logique de m'abstenir.

Mme le Maire.- C'est votre droit.

Le rapport n°5 est adopté à la majorité - Abstention de tous les membres de l'opposition

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2019 DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la commission des finances.

Mme le Maire.- Il n'a pas été faites de remarques particulières non plus.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ AFFECTATION DES RESULTATS 2018 PAR ANTICIPATION

- **Affectation et report des résultats N en N+1, Budget Principal**

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

C'est bien évidemment par anticipation puisque nous n'avons pas voté les CA et nous n'avons pas les Comptes de Gestion, mais tout a été validé ; Pour l'instant on ne nous a pas produit les Comptes de Gestion à observer et à valider.

Il n'y a pas eu de remarques particulières en commission des finances, y en a-t-il au Conseil ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour l'affectation des résultats ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

**L'affectation des résultats est approuvée par la majorité -
Abstention des membres de l'opposition**

- **Report des résultats cumulés en N sur l'exercice N+1,
Budget Annexe des campings**

- **Rapporteur** : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

**Pour : la majorité - Abstention des membres de
l'opposition**

- **Report des résultats cumulés en N sur l'exercice N+1,
Budget Annexe des baux communaux**

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

**Pour : la majorité - Abstention des membres de
l'opposition**

- **Report des résultats cumulés en N sur l'exercice N+1,
Budget Annexe des lotissements**

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou
d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

**Pour : la majorité - Abstention des membres de
l'opposition**

- **Report des résultats cumulés en N sur l'exercice N+1,
Budget Annexe des opérations funéraires**

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du
rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou
d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Pour : l'unanimité

8/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou
d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? L'ensemble des membres de l'opposition.

Je vous remercie.

Le rapport n°8 est adopté par la majorité - Abstention de l'ensemble des membres de l'opposition

9/ VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la commission des finances.

Vous avez la liste de l'ensemble des associations.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

Mme PEPE.- J'ai vu la disparition d'une subvention pour le rugby club, ça y est le divorce est entamé entre les deux villes ?

Mme le Maire.- Je ne comprends pas la question par rapport au rugby club et un divorce entre villes ?

Mme PEPE.- C'était une entente Martigues/Port-de-Bouc, ils avaient une subvention de Port-de-Bouc qui n'apparaît pas, le club n'existe plus ?

Mme le Maire.- On a déjà voté l'acompte de 15 000.00 euros, on attend l'acompte de Martigues demain qui, *a priori*, va être voté, et ensuite on votera la subvention. Vous savez que nous, la Ville de Port-de-Bouc, sommes résolument pour que l'entente continue d'exister, c'est la raison pour laquelle nous avons voté l'avance dès le début. On attend demain la décision

de Martigues pour savoir s'ils votent l'acompte pour le rugby club Martigues/Port-de-Bouc. On avance pas à pas.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DIDERO.- On votera les subventions, j'ai juste une simple observation. Mon observation ou ma réserve est sur le montant de la subvention pour l'ACPB; par contre pour un certain nombre de clubs sportifs de la ville qui, au regard des résultats triomphants qu'ils font, c'est un honneur pour ces clubs-là, pour les personnes qui y sont et pour notre commune, puisque du coup notre ville est citée ailleurs, on pourrait peut-être à l'avenir faire en sorte d'une rallonge budgétaire au vu des résultats de certains clubs.

Mme le Maire.- D'accord, au vu de l'enveloppe, il n'y a pas de souci.

M. BELSOLA.- Je vois où vous voulez en venir, Monsieur Didero. Juste pour vous donner des précisions sur les subventions, quand nous les allouons nous avons quatre critères principaux qui sont : le nombre d'adhérents, le nombre d'éducateurs formés avec diplôme -tous ne les ont pas-, les compétitions et les déplacements, et les actions pour la ville. Il y a des clubs auxquels vous faites allusion qu'on ne voit jamais dans les actions pour la ville, et quand on leur demande de venir on ne les voit jamais ; on leur demande de venir parce que c'est important, notamment à la journée des associations pour qu'ils viennent se présenter et pour montrer leur activité.

C'est pareil au niveau des compétitions, on regarde si les compétitions sont loin, combien il y a de clubs dans ces compétitions parce que quand vous faites une compétition avec deux ou trois clubs ce n'est pas pareil que quand vous la faites avec vingt ou trente clubs. Donc on combine tout cela.

Vous parliez de la notoriété de la ville, il y a deux compétitions majeures sur la ville cette année, une se déroulera ce week-end, il y a le championnat régional de gymnastique rythmique, il y a toute la région, ils attendent plus de 2 000 personnes sur le week-end, et une en juillet, le championnat des joutes, c'est la finale du championnat de Provence.

Donc on tient compte de tous ces paramètres.

Mme le Maire.- Je vous remercie de ces précisions claires, j'ai bien compris ce que vous avez dit, Monsieur l'adjoint aux sports, j'ai moins bien compris certains propos, mais ce n'est pas grave, j'ai l'habitude.

Mme MICHEL.- Les années passées quand on avait la liste des subventions aux associations on avait le total.

Mme le Maire.- Il faudra le faire.

Mme MICHEL.- Cela permet de connaître l'enveloppe globale.

Mme le Maire.- Vous pouvez la retrouver dans les documents du budget.

M. DEPAGNE.- Nous sommes un certain nombre dans cette assemblée à ne pas pouvoir voter parce que nous sommes membres d'associations.

Mme le Maire.- Je souhaiterais que nous tenions compte du fait que Mme Gallina, Monsieur Philippe, Madame Domini, Monsieur Torrès, Monsieur Depagne, Madame Malaret, ne prennent pas part au vote. Donc on enlève les personnes citées qui sont membres d'associations pour qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt.

Mme PEPE.- Ils ne sont pas membres, ils sont au Conseil d'Administration, ils ne votent pas eux-mêmes leur budget.

Mme le Maire.- Je demande aux autres élus qui ne sont pas administrateurs d'associations ou de clubs de bien vouloir se prononcer ; ce sont les membres de la majorité qui peuvent voter et tous les membres de l'opposition.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

(Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité)

10/ DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DES GARDERIES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC L'ENTREPRISE « SEADUCTION »

Rapporteur : Monsieur Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Il y a déjà une dizaine de bateaux à l'intérieur du local.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?

M. DIDERO.- Quel est le montant du loyer ?

Mme le Maire.- Ce sont toujours les mêmes critères, on ne change pas les loyers, la politique municipale est de montrer l'attractivité du territoire, et pour aider c'est toujours une politique tarifaire maintenue.

M. SIMITSIDIS.- Le loyer est de 1 200.00 euros par mois, hors taxes.

Mme le Maire.- Pour 600 m2.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Vous le voyez, on œuvre pour le développement économique.

12/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS DE MARTIGUES

Rapporteur : Madame Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- La question a été posée hier par Monsieur Didero en Conseil de Territoire, nous n'avions pas tout compris, mais quand on a compris la question cela nous a permis de pouvoir y répondre. Il y a les non-dits, etc. et il y a la transparence du Conseil Municipal, tout est fait par délibération, rien n'est caché.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

13/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « 30 MILLIONS D'AMIS »

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Conformément à ce qu'on s'était dit pour essayer d'augmenter le nombre de chats qui peuvent être stérilisés et identifiés, nous passons des conventions avec des associations qui ont pignon sur rue, c'est très important. Pour ne pas rentrer dans des difficultés purement locales il est important pour nous que les animaux soient bien traités et que cela ne fasse pas l'objet de doutes.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire.- Vous pourrez donner l'explication à toute personne qui serait inquiète sur la question.

14/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE

Rapporteur : Monsieur Patrice CHAPELLE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Très bien, bravo, on peut être fiers.

Mme MICHEL.- Cette convention sert à quoi ?

M. CHAPELLE.- Il faut savoir que culture rime avec ouverture, vous savez pertinemment que le Centre d'Arts ne travaille pas en huis-clos et de manière isolée au château de St

Gobain ; il y a pas mal de nouvelles manifestations sur la ville... pas nouvelles mais dans certains cas certains évènements sont menés par le Centre d'Arts, et on travaille avec beaucoup de structures notamment à Arles avec les rencontres cinématographiques, les Beaux-Arts de Marseille, et plein d'autres structures.

Mme le Maire.- Cela nous permet de faire les conférences le lundi en général au Centre d'Arts par des professeurs qui viennent des Beaux-Arts, cela permet d'accueillir des expositions, et cela permet aux élèves de notre école qui n'est pas une école diplômante de pouvoir obtenir des cours, des correspondances, du travail avec l'école des Beaux-Arts de Marseille, et peut-être ensuite, s'ils en ont la capacité après avoir préparé le concours, de rentrer aux Beaux-Arts de Marseille.

Mme MICHEL.- C'est l'école des Beaux-Arts de Marseille de Luminy ?

Mme le Maire.- Oui. Cela vous convient comme réponse ?

Mme MICHEL.- Oui, merci.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tous les élus sauf Madame Pèpe et Madame Michel.

Qui s'abstient ? Personne.

Le rapport n°14 est adopté par tous les élus, sauf abstention de Madame Pèpe et de Madame Michel

15/ ACQUISITION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE PERPETUELLE

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité

16/ VENTE DES PARCELLES AD21 ET 22 POUR PARTIE SITUEES
« BOULEVARD PIERRE SEMARD »

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes de précision ?

M. BERNEX.- Vous avez déjà l'avis de France Domaine ou pas ?

Mme le Maire.- Non.

M. BERNEX.- Donc aucun prix n'est fixé pour le moment ?

Mme le Maire.- Non. Nous sommes toujours soumis à France Domaine, mais on le dira quand on aura le prix.

M. BERNEX.- Vous le savez à l'avance.

Mme le Maire.- Non, après être magicienne je suis Madame Irma ! C'en est trop !

Mme MICHEL.- Qu'est-ce qui va se construire sur cette parcelle de 30 000 m² ?

Mme le Maire.- C'est écrit dans le rapport.

Qui est pour ? La majorité + Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Les autres membres de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°16 est adopté à la majorité + Monsieur Pinet -
Abstention des autres membres de l'opposition**

17/ MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

Rapporteur : Madame Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

Mme PEPE.- Quand vous projetez de remplacer un véhicule vous le remplacez systématiquement par le même véhicule ou vous évoluez vers l'électrique ?

Mme le Maire.- On y réfléchit mais c'est assez cher, et ce n'est pas si évident que cela les véhicules électriques.

Mme PEPE.- À la Poste nous avons une flotte de véhicules électriques.

Mme le Maire.- Nous n'avons pas les mêmes moyens que la Poste. Nous y réfléchissons mais j'entends le pour et le contre, qu'allons-nous faire des batteries ensuite ? Le prix de l'électricité ? Nous ne sommes pas contre, mais vous avez vu la liste des véhicules, si pour quatre véhicules on en achète un ça devient compliqué. Mais on regarde.

M. SIRAT.- Madame le Maire, je souhaiterais qu'on soit très prudents là-dessus.

Mme le Maire.- Je le sais, ce n'est pas la première fois que tu le dis et tu n'es pas le seul, mais d'autres sont favorables aux véhicules électriques. Nous avons un véhicule électrique, on vous dira pour la suite, nous sommes en train de faire des études.

Mme PEPE.- C'était juste une question.

Mme le Maire.- C'est une question qui est toujours à l'étude parce que ce n'est pas évident en fonction des budgets, de l'utilisation, du prix d'achat, etc. Ce n'est pas simple mais nous sommes résolument dans l'envie d'aller vers du développement durable et c'est une question difficile à trancher.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité

18/ ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2018

Rapporteur : Madame Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - Tu as bien travaillé.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Les autres membres de l'opposition.

Je vous remercie.

Le rapport n°18 est adopté à la majorité + Monsieur Pinet + le Groupe de Madame Pèpe - Abstention des autres membres de l'opposition

19/ CESSION COMMUNE DE PORT-DE-BOUC / SCCV TRIO SAINT-JEAN

Rapporteur : Madame le Maire

Nous avons engagé une procédure de cession de terrain situé dans le lotissement communal les « Résidence de la Paix », comme je vous l'ai dit, les macro lots. Je ne vais pas tout relire mais vous dire le prix que vous me demandiez tout à l'heure : 656 872.51 euros TTC, les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur SCCV Trio Saint-Jean.

Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Les autres membres de l'opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°19 est adopté à la majorité + Monsieur Pinet,
Abstention des autres membres de l'opposition**

**20/ APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE LITIGE
OPPOSANT LA COMMUNE A LA SOCIETE HECTARE**

Rapporteur : Monsieur René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

C'est la voie d'accès où il y a les oliviers, c'est vrai qu'on fait quand même une affaire.

Mme le Maire.- C'est très bien d'avoir pu discuter et que Hectare nous ait entendus parce qu'ils étaient très en colère à la base. Nous considérons que c'est important de discuter avec le monde économique pour qu'il contribue à la construction de Port-de-Bouc, pour qu'il ne soit pas là simplement que pour faire sa balance financière, il faut qu'il y ait aussi une certaine vertu au niveau des entreprises qui travaillent chez nous, pour nous c'est aussi cela le développement durable. Nous avons fini cette discussion sur une position qui était favorable à la Ville de Port-de-Bouc.

M. BERNEX.- Je n'ai pas très bien compris.

Mme le Maire.- Il aurait fallu que la Ville de Port-de-Bouc le fasse seule à ses frais. Le lotissement ne s'est pas fait en bordure de voie, vous avez vu qu'il y a une entrée avec des terrains privés sur le côté qui se sont découpés proprement, personnellement, pour pouvoir s'installer, donc ce n'est pas construit de part et d'autre. Les Jardins de Louis sont à distance. Tout cet aménagement aurait dû être réalisé que par la Ville de Port-de-Bouc sur ses propres frais ; nous avons

travaillé avec la Société Hectare pour pouvoir les faire contribuer, ce sont eux qui ont planté les oliviers, qui ont réalisé des travaux, etc. ; mais après ils nous demandaient de les rembourser l'euro/l'euro, nous leur avons dit qu'on allait discuter et nous avons discuté. C'est bien non ? Nous ne leur avons pas mis le couteau sous la gorge, nous avons essayé de discuter ensemble ; ils nous ont attaqué en nous disant *vous payez l'euro/l'euro, on a dépensé tant, vous nous rendez tant ; nous leur avons dit c'est vrai, c'est logique, mais venez nous écouter, la Ville de Port-de-Bouc est pauvre, ce qui nous importe c'est d'avoir des beaux quartiers, c'est votre lotissement, c'est vous qui l'avez construit, etc.*

Mme PEPE.- Vous les avez hypnotisés !

(Propos simultanés, brouhaha)

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Tous les membres de l'opposition.

Je vous remercie.

Le rapport n°20 est adopté par la majorité - Abstention de tous les membres de l'opposition

21/ RETROCESSION DES VOIES, RESEAUX ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : LOTISSEMENT LES JARDINS DE LOUIS

Rapporteur : Monsieur Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Enfin !

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + Monsieur Pinet + Monsieur Bernex+ le Groupe de Madame Pèpe.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

Le rapport n°21 est adopté par la majorité + Monsieur Pinet + Monsieur Bernex+ le Groupe de Madame Pèpe - Abstention du Groupe de Monsieur Didero

22/ DENOMINATION D'UNE IMPASSE AU QUARTIER DE LA GAFETTE

Rapporteur : Monsieur Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ce nom vient de la demande des habitants.

M. PHILIPPE.- Cela provient de la demande d'un habitant parce que la Poste n'arrive pas souvent à distribuer d'une manière exacte le courrier, il y a des homonymes, des parents qui habitent ailleurs, etc. et le courrier se promène. Afin que la Poste puisse faire son travail de manière efficace on a dénommé cette impasse « impasse des Acacias ».

Mme le Maire.- Il n'y en a pas d'autres dans la ville, il y a juste un quartier prénommé les Acacias, mais c'est à la demande des habitants de l'impasse que nous avons accédé à la requête.

Mme PEPE.- L'appeler « impasse des Acacias », je vous le dis, postalement parlant ça ne va pas le faire, sur le courrier il ne restera que « Acacias », donc le problème ne va pas se résoudre. On voit beaucoup de confusion quand des impasses ont le même nom que la rue, je vous le dis par

expérience. Je vous sollicite, Madame le Maire, pour voir s'ils peuvent changer le nom, parce qu'ils auront quand même le problème. Postalement on sait comment ça va finir, il n'y aura plus « impasse » et ça va s'appeler « les Acacias ».

Mme le Maire.- Pour l'instant on fait comme ils le veulent, et s'il faut changer on le passera au prochain Conseil, mais je ne suis pas sûre qu'ils aient envie de changer, on va essayer.

Qui est pour appeler l'impasse « l'impasse des Acacias » ? La majorité + le Groupe de Monsieur Didero + Monsieur Pinet.

Qui s'abstient ? Monsieur Bernex + Madame Michel

Qui est contre ? Madame Pèpe.

Je vous remercie.

Le rapport n°22 est adopté par la majorité + le Groupe de Monsieur Didero + Monsieur Pinet - Abstention de Monsieur Bernex + Madame Michel - Contre Madame Pèpe

23/ MOTION

Rapporteur : Madame Stéphanie Di CESARE (*Lecture de la motion*)

Avant de vous lire la motion du collectif « Nous voulons des coquelicots », je souhaiterais ajouter quelques précisions sur la commune.

(Lecture)

« Aujourd'hui les particuliers et les collectivités territoriales ont interdiction d'utiliser tous les pesticides de synthèse, et ils prouvent tous les jours qu'on peut s'en passer en adoptant des pratiques de jardinage qui permettent de

conserver les équilibres naturels. Ainsi, dans notre commune nous nous sommes engagés dans une politique de développement durable, nous avons décidé d'accueillir des entreprises aux énergies propres, nous avons décidé par exemple d'avoir recours à l'accueil des insectes utiles dans des habitations qui leur sont dédiées, de pratiquer l'éco-pâturage, et bien sûr de pratiquer un désherbage écologique, c'est-à-dire manuel.

Pour être parfaitement en harmonie avec un entretien efficace de la ville et avec le respect de la nature, nous avons lancé un "plan de gestion différencié des espaces verts », c'est-à-dire que nous sommes en train de réaliser un état des lieux de nos espaces verts et de nos pratiques d'entretien. Cela va nous permettre de définir précisément des modes de désherbage parfaitement adaptés : par endroit ce sera du thermique, par endroit du paillage, etc.

Ceci étant dit, malheureusement rien n'empêche les exploitants industriels et les exploitants d'agriculture intensive d'utiliser des pesticides, certes selon des normes requises par pesticides, mais ceux-ci n'étant jamais utilisés seuls, ils sont mélangés, ils provoquent un effet cocktail et deviennent encore beaucoup plus dangereux.

Les pesticides sont des poisons qui détruisent tout ce qui est vivant. Ils sont dans l'eau de pluie, dans la rosée du matin, dans le nectar des fleurs et l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés, dans le nid des oiseaux, dans le lait des mères, dans les pommes et les cerises, etc. Les pesticides sont une tragédie pour la santé. Des études ont démontré leur implication dans l'apparition de cancers, de maladies de Parkinson, de troubles psychomoteurs chez les enfants, d'infertilité, de malformations à la naissance, et bien d'autres maladies.

Autant de dangers qui nous poussent à présenter cette motion et à soutenir l'action du collectif « nous voulons des coquelicots » qui sera présent le 5 avril prochain devant la gare de Port-de-Bouc à 18 h 30 à la pêche de signatures pour faire interdire purement et définitivement la fabrication et l'utilisation des pesticides de synthèse. Chaque premier vendredi du mois ils sont toujours plus nombreux à se mobiliser à 18 h 30 devant la gare de Port-de-Bouc ».

Mme le Maire.- C'était joliment dit. Je ne sais pas pour vous, mais ce moment fait du bien.

Mme Di CESARE.- Maintenant je vais vous lire la motion.

(Lecture)

« Attendu qu'il arrive qu'un homme fasse fausse route, de même une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.

70 ans sont passés. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grands magazines scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités comme les abeilles qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée car le tiers des oiseaux de notre pays -ce n'est qu'un exemple- ont disparu en seulement quinze ans, selon des travaux du CNRS et du Museum.

Soit nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, soit nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel. Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleure.

Le Conseil Municipal de Port-de-Bouc, réuni en séance le 28 Mars 2019,

Assure qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés,

Décide d'être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies,

Rejoint « l'Appel des coquelicots » qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ».

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur le contenu de la motion à voter ce soir ?

Mme PEPE.- Ce n'est pas sur le contenu parce que je la connaissais, mais je préfère la version en ligne parce qu'elle est beaucoup plus poétique, celle-là est plus dure, elle est faite pour les Conseils Municipaux.

C'est juste pour dire que nous la voterons ce soir, mais individuellement on peut aussi la voter sur Internet en ligne, elle est dans le même esprit, mais je préfère la version individuelle.

M. DIDERO.- Nous voterons cette motion, sachant que c'est toujours l'Histoire qui nous l'enseigne par définition après, mais à l'époque il y avait le contexte d'après-guerre, un contexte de nécessité de faire de la culture intensive pour pouvoir nourrir les bouches ; il y avait un contexte historique. Il est évident qu'aujourd'hui avec le recul et les études scientifiques qui sont menées, la question se pose de façon de plus en plus urgente. Sachant que cela peut aussi relancer le débat -même si ce n'est pas l'objet de la motion- sur l'hyperpuissance de grands groupes industriels notamment, qui, à travers une politique de lobbying que ce soit au niveau de l'Europe, de la France, et dans le monde, malheureusement, n'ont pas du tout la même vision que les gens et les habitants que nous sommes qui subissons les dégâts de l'utilisation de certains produits.

Si déjà au niveau du Conseil Municipal on arrive à prendre position et à être unanimes sur la question, même si on ne fait pas forcément le poids face à des lobbyings, mais on arrive au moins à exprimer un point de vue qui peut être différent.

M. DEPAGNE.- Juste pour vous dire pourquoi je vais voter cette motion sans aucune réserve : c'est pour la raison simple que cette industrie est devenue criminelle, il faut le dire.

Tout d'abord, je vous rappellerai les liens historiques entre Bayer et le régime nazi, le rôle épouvantable de Monsanto dans la guerre américaine au Vietnam avec « l'agent orange », et comme tu le signalais aussi avec le Rondup, les derniers procès qui ont eu lieu aux Etats-Unis, qui ont été perdus par Mosanto et qui se chiffrent en millions d'euros mais qui ne redonneront pas la santé aux plaignants ; et le maudit glyphosate qui le compose. Tous ces faits sont connus.

En soixante-dix ans, ces géants et quelques autres ont relâché dans l'eau, l'air, les sols, des milliers de molécules différentes dont beaucoup sont cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques. On les retrouve dans tous les organismes vivants d'un bout à l'autre de la terre, jusque dans le cordon ombilical des nouveau-nés comme l'a signalé Stéphanie.

La situation est si grave que les insectes –les papillons et les abeilles, entre autres– nous quittent en masse, de même que les oiseaux qui s'en nourrissent. A l'autre bout de la chaîne alimentaire, sans surprise hélas, les humains doivent faire face à de lourdes maladies et à une infertilité qui inquiètent tous les spécialistes. Tout n'est pas attribuable aux pesticides, bien sûr, mais plus aucune amélioration dans notre vie de chaque jour n'est possible sans leur disparition. Alors il est temps de se poser les bonnes questions et de repenser de fond en comble une agriculture à l'agonie, devenue une activité industrielle comme tant d'autres. Peut-on espérer le retour des paysans, des haies, de l'équilibre, de la beauté du monde ? Oui, sans l'ombre d'un doute, mais il faut sortir de cet empoisonnement universel.

Mme le Maire. – J'ajouterai que cela nous entraîne nous, la Ville de Port-de-Bouc, qui depuis de nombreuses années n'utilisons plus tous ces phytosanitaires, à voir se développer des nouvelles herbes sur les trottoirs.

Entre guillemets, tant pis, il faut rappeler aux citoyens à travers notre charte des bons gestes que quand on habite un habitat vertical on n'a pas beaucoup de surface et en général on paie des charges, quelqu'un s'en occupe, mais comme les charges sont de moins en moins équilibrées on voit que les espaces verts autour des immeubles sont de moins en moins jolis, et donc on crée tout un travail autour de la récupération des

eaux de pluie pour essayer d'alimenter l'arrosage des espaces verts ; cela fait partie de notre PIA basé sur trois fondamentaux : le photovoltaïque, les énergie de la mer, et la récupération des eaux de pluie ; surtout aussi pour le moment l'arrachage mécanique que chaque citoyen peut faire le long de sa clôture, etc. Je dis bien le long de sa clôture puisque sur le bord du trottoir ce sont les employés municipaux qui nous aident, c'est leur travail.

De la même façon que dans les pays de montagne les citoyens savent qu'ils doivent déneiger leur pas de porte, etc. il faut y revenir... de nombreux Port-de-Boucains très âgés continuent de le faire ; sur Facebook j'ai dialogué avec une petite-fille qui me disait que sa grand-mère le faisait, je lui ait dit que c'est bien qu'elle le fasse, il ne faut pas dire « ma grand-mère le fait, ce n'est pas normal », mais que c'est à elle de prendre le relais ; votre grand-mère le fait parce qu'elle connaissait déjà les bons gestes ; eu égard à son âge c'est bien sûr fatigant pour elle, mais en tant que petite-fille il faut le faire.

J'ai été choquée lorsque sur le cours Landrison nous avons installé Olivier Cambouris comme notre directeur de centre, d'entendre un responsable des pompiers dire que dans les Bouches-du-Rhône, globalement les citoyens ont perdu l'habitude de l'intervention personnelle ; il parlait de cela par rapport aux feux et aux incendies, il y a un feu, j'appelle les pompiers. Dans tous les autres endroits, y compris en Corse ou ailleurs, les citoyens commencent déjà à éteindre le feu et d'autres appellent les pompiers. Il y a déjà une intervention citoyenne. Cela se perd beaucoup, je pense qu'il faut que l'on prenne la responsabilité, et de travailler cette motion ça ouvre à toutes ces possibilités.

Donc sur l'environnement il faut pointer les responsabilités des lobbys pour justement dire stop parce que ce n'est pas en arrachant à la main dans la ville de Port-de-Bouc que tout va s'améliorer si on utilise des poisons ailleurs, on ne fera pas revenir les abeilles, donc il faut tenir tous les bouts.

S'il n'y a plus d'interventions à ce sujet qui est pour cette motion ? L'unanimité. Je vous remercie.

La motion est approuvée à l'unanimité

Mme le Maire.- Il n'y a pas de questions diverses, mais j'ai quelques informations à vous donner.

1/ Le forum pour les emplois saisonniers s'est déroulé hier dans la salle Gagarine, il a rassemblé 250 personnes, en majorité des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il a été constaté que de plus en plus de seniors -vous savez qu'on est senior dès 45 ans maintenant pour l'emploi- se sont présentés, et c'étaient des seniors de 55 ans.

Sur les 250 participants 115 de Port-de-Bouc, 120 de Martigues, et quelques participants de Saint-Mitre, Fos, Miramas, Berre, Istres, Châteauneuf.

2/ J'ai cosigné un courrier à Monsieur Julien Denormandie, Ministre chargé de la ville et du logement au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, avec... ce n'est pas un lobbying, mais presque, mais positif... le club des maires de l'ANRU.

J'ai cosigné ce projet avec le maire d'Annemasse, le maire de Corbeille-Essonne, le maire de Montfermeil, le maire de Saint-Etienne-du-Rouvray, de Saint-Nicolas-lez-Arras, d'Epinal,

de Limoges, de Lésigny, Bagneux, Colombes, les Mureaux, Lormont, Vermillet, Garges-lès-Gonesse, Roubaix, Metz, Châteauroux, Trappes, Epinay-sous-Sénart, Prélasey, Rillieux-la-Pape, Arras, Mâcon. Vous voyez que nous sommes donc tous très pluriels.

Dans ce club des maires de l'ANRU nous demandons à Monsieur le Ministre,

« Vous le savez, les villes moyennes sont un vecteur essentiel de développement de nos territoires, leur vitalité est indispensable car elle profite à l'ensemble de leur bassin de vie, plus largement aux territoires urbains, aux pays urbains environnants »

Cela rebondit sur ce que tu disais de la ville de Port-de-Bouc par rapport à Martigues, Istres, etc., ou Fos qui a finalement les finances d'une grande ville.

« ... Le club des maires de la rénovation urbaine a pour conviction que l'attractivité d'une ville passe à la fois par le renouvellement de l'offre de logements mais aussi par un dynamisme commercial et culturel : construire des nouveaux logements, rénover et réhabiliter des quartiers, en bâtir des nouveaux, c'est bien, plus que transformer une ville c'est transformer le quotidien des habitants. Le quotidien ce sont les maires qui en sont les premiers témoins, les maires et leurs équipes ; ils connaissent leurs habitants, leur territoire, ils savent davantage ses lacunes et ses besoins. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous renouvelons notre souhait d'échanger avec vous... »

Vous voyez que nous ne sommes pas rancuniers.

« ... sur ces problématiques clés de la Politique de la Ville. Cette rencontre pourrait se faire courant mai, juin, selon les modalités de votre convenance ».

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous continuons de plaider la cause de la spécificité de nos communes, et là vous voyez que ce sont les communes moyennes du club de l'ANRU.

Je dirais en conclusion par rapport au budget que cela appuie tout ce que je vous ai présenté tout à l'heure.

3/ J'ai reçu ce matin un avis de la part de la SCP avocat à la cour, sur une affaire menée par Monsieur Bernex et autres contre la Commune de Port-de-Bouc et Cellnex France SAS et Bouygues TELECOM :

« Je vous informe qu'au titre de l'article... portant évolution du logement... Le maire ne peut plus retirer les autorisations d'urbanisme relatives à l'implantation d'antennes de radio, téléphonie mobile ».

C'est l'avocat qui accompagne ceux qui attaquent la Ville qui dit que je ne peux pas le faire, je le sais mais : *« ...c'est pourquoi les 33 requérants concernés par le litige dont vous êtes présentement saisie n'ont pas eu d'autre choix que de saisir directement le tribunal administratif de Marseille ».*

Comme je l'ai reçu ce matin je vous propose que nous fassions un suivi au prochain Conseil Municipal parce que je n'ai pas les éléments. Je vous les transmettrai en temps et en heure.

J'aurais préféré que ce soit Bouygues TELECOM qui soit accusé et traduit mais c'est la Ville, donc je me devais de vous donner l'information. Je vous apporterai les éléments ultérieurement. Sachant que j'ai fait parvenir un courrier aux habitants expliquant les deux ans de lutte de la Ville pour éviter d'être juridiquement obligé de le faire, mais bon. On en parlera au prochain Conseil Municipal.

Chers amis je vous propose de lever la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures